



RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2017 /



CAP  PRÉVOYANCE

VALORISONS VOTRE AVENIR

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés :

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- *CPI « villes et communes »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- *CPI « SIG »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services Industriels de Genève.
- Les différences dans certains calculs sont dûs en raison d'arrondis.

SOMMAIRE /

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 /

03	MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
04	CHIFFRES CLÉS
06	CONSEIL DE FONDATION
08	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
12	GESTION DE LA FORTUNE
22	PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

COMPTES /

34	BILAN
36	COMPTE D'EXPLOITATION
38	ANNEXE AUX COMPTES
38	1. BASES ET ORGANISATION
43	2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS
44	3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT
45	4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE
46	5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE
50	6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS
67	7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION
71	8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE
71	9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE
71	10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN



APPENDICES /

74	1. RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS
77	LISTE DES GÉRANTS ET AGRÉMENTS
78	2. DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES
81	3. LISTE DES RÉGIES

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION /

84	ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
86	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

— **Sandrine Salerno**
Présidente
(à droite)

— **Norma Magri**
Directrice
(à gauche)



MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /

Contexte économique

Malgré les conflits et les nombreuses catastrophes naturelles qui ont marqué l'année 2017, les marchés financiers ont bénéficié d'une croissance économique présente dans tous les pays développés, avec des entreprises qui ont recommencé à investir.

Même la zone européenne a connu une croissance favorable, malgré un euro renforcé face à un dollar affaibli, et les incertitudes liées au Brexit et aux élections dans plusieurs pays.

L'inflation est restée faible et les liquidités abondantes, maintenant ainsi les taux d'intérêts bas.

De très bonnes performances

Dans ce contexte, les résultats 2017 de CAP Prévoyance affichent, en net, de très bonnes performances, +9.54% pour la CPI « villes et communes » et + 9.47% pour la CPI « SIG ». Le Conseil de Fondation a pu constater que ces performances sont supérieures aux indices de référence, ce qui valide les stratégies de placement et les allocations stratégiques réalisées en 2017.

Stratégies de placement

Comme annoncé dans notre précédent rapport d'activité, pour tenir compte des changements techniques à réaliser, les études relatives aux stratégies de placement ont été menées durant l'année 2017. Au terme de ces travaux, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont adopté les nouvelles stratégies de placement propres à chacune des CPI pour les années 2018-2022. Comme vous pourrez le lire plus avant dans ce rapport, ces stratégies diffèrent peu de celles déjà en place, si bien que seuls quelques ajustements seront à réaliser durant l'année 2018.

À fin 2017, le patrimoine de CAP Prévoyance est aussi bien positionné selon des critères d'investissements responsables et durables. Le Conseil de Fondation entend poursuivre cette démarche d'investisseur responsable tant concernant le patrimoine mobilier qu'immobilier, tout en préservant les intérêts financiers et les objectifs de prévoyance de l'institution.

Nouvelles dispositions fédérales et réglementaires adoptées en 2017

En 2017, les nouvelles dispositions fédérales relatives au droit du divorce et au remboursement d'un versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont entrées en vigueur.

Ces modifications fédérales ayant force obligatoire, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont approuvé les adaptations des règlements de prévoyance des CPI, conformément aux nouvelles dispositions fédérales.

Les règlements de prévoyance des CPI et le règlement pour les passifs de nature actuarielle ont également été amendés suite aux changements techniques décidés. Plus particulièrement, ce sont les annexes des règlements de prévoyance, contenant des tarifs liés aux paramètres techniques, qui ont été ajustées en conséquence.

Enfin, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont décidé, fin 2017, d'améliorer le montant de la prestation du capital décès pour les membres actifs, en prenant en compte le montant de la prestation de sortie, et d'introduire une nouvelle prestation offrant la possibilité aux Comités de gestion des CPI de verser, à certaines conditions, une allocation unique aux bénéficiaires de rente.

Ces modifications réglementaires ont fait l'objet d'informations spécifiques adressées à l'ensemble des membres et employeurs affiliés.

Vous pouvez les retrouver sur le site internet de CAP Prévoyance.

Changements techniques réalisés

Grâce aux bons résultats 2017 et aux provisions constituées à fin 2016, les changements techniques – abaissement des taux d'intérêts techniques à 3% et adoption des bases techniques VZ 2015 P2017 – ont pu être réalisés pour chacune des CPI en conservant des degrés de couverture conformes à leurs objectifs respectifs et en préservant l'équilibre financier des CPI.

Le Conseil de Fondation a donc pu clôturer l'exercice 2017 sereinement.

Nous vous invitons à découvrir dans le présent rapport les résultats détaillés – consolidés et par CPI – de l'exercice 2017.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Sandrine Salerno
Présidente



Norma Magri
Directrice

Genève, le 22 juin 2018

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

- CPI « Ville de Genève et communes »
- CPI « SIG »

Bilan
en CHF MIOS



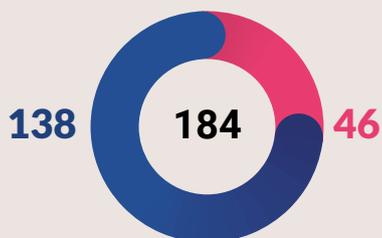
**Engagements
de prévoyance**
en CHF MIOS



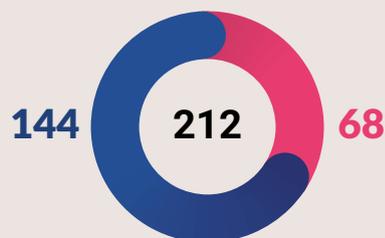
**Réserve de fluctuation
de valeurs**
en CHF MIOS



**Cotisations et prestations
d'entrée encaissées**
en CHF MIOS



**Prestations et versements
anticipés versés**
en CHF MIOS



Rendement global
du patrimoine
en %



Degré
de couverture
en %



Membres
actifs



Membres
pensionnés



Effectif
total



Rapport démographique
membres actifs / pensionnés



CHF 188

Frais d'administration par membre actif / pensionné

CONSEIL DE FONDATION /



**Robert
Monin**

**Denis
Chevalley**

**Patrick
Schaub**

**François
Mumenthaler**

**Christine
Luzzatto**

**Marcel
Goehring**
Président 2017

**Sandrine
Salerno**
Vice-Présidente 2017
Présidente 2018



**Daniel
Devaud**
Vice-Président 2018

**Rémy
Pagani**

**Simon-Pierre
Keller**

**Fabien
Fivaz***

**Daniel
Poscia**

**Nicolas
Moro**

**Jean-Lou
Tabourin**

**Patrick
Ruettimann**

**Mme Dalcinda Bertola-Garrido
et M. Philippe Krebs ne figurent
pas sur la photo.**

*a remplacé Mme Senti Mari Santa Cruz dès le 1^{er} mars 2018

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION /

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), la CPI « villes et communes » et la CPI « SIG ».

La CPI « villes et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes.

La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète, avec une dette d'assainissement à charge des SIG qui doit être amortie d'ici à 2020 selon des modalités réglées par convention.

Le règlement d'organisation précise les rôles et les compétences de chaque organe.

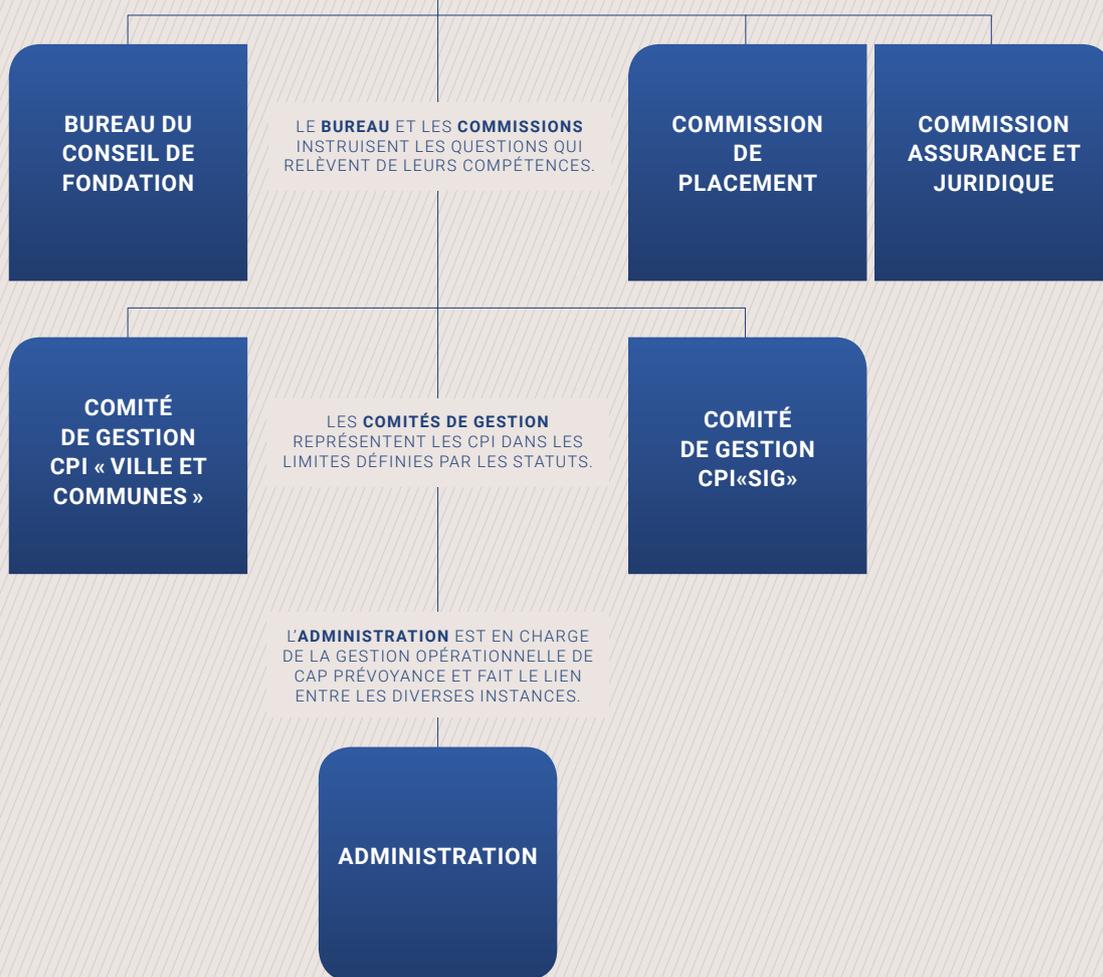
La représentation est paritaire au sein des diverses instances. Les membres pensionnés sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI.

Les représentant-e-s ont été désigné-e-s ou élu-e-s, conformément aux statuts de CAP Prévoyance, de la manière suivante :

- pour les membres actifs : par une procédure d'élection;
- pour les employeurs : par le Conseil administratif pour la Ville de Genève, l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises pour les communes et le Conseil d'administration pour les Services Industriels de Genève;
- pour les membres retraités : par l'URCAP (Union des retraités).

CONSEIL DE FONDATION

LE CONSEIL DE FONDATION EST L'ORGANE SUPRÊME QUI DÉFINIT L'ORGANISATION ET LA CONDUITE STRATÉGIQUE DE CAP PRÉVOYANCE.



La liste des représentant-e-s au sein des différentes instances figure au point 1.D de l'annexe aux comptes.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Les instances se sont ainsi réunies 35 fois :

- **5 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **8 séances** pour le Bureau ;
- **4 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **9 séances** pour la Commission de placement ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG » ;
- **2 séances** communes des 2 Comités de gestion des CPI ;
- **3 séances** pour le Groupe de travail en charge du futur statut du personnel de CAP Prévoyance.

En 2017, un groupe de travail a été constitué réunissant des membres du Conseil de Fondation et une représentation de la Direction ainsi que du personnel de l'Administration afin d'élaborer un statut du personnel propre à CAP Prévoyance, comme le prévoient les statuts.

Organigramme au 31 décembre 2017

JURIDIQUE



Maria Diaz-Dominguez
Juriste

ASSURANCE ET SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Carla Iuliano
Coordinatrice-gestionnaire
en prévoyance



Fabienne Noël
Gestionnaire
en prévoyance



Cristina Quiblier
Gestionnaire
en prévoyance



Vanessa Teminian
Gestionnaire
en prévoyance

FINANCES ET PLACEMENT

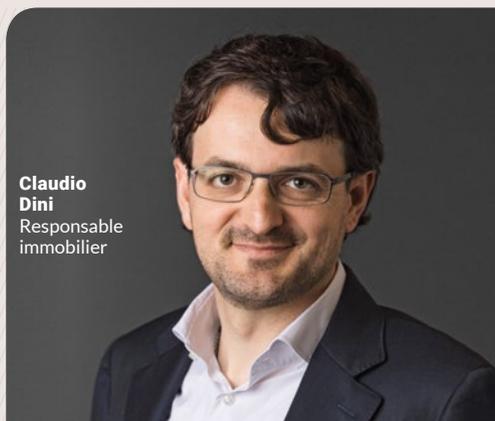


Jean-Charles Bevilacqua
Responsable comptabilité



Chantal Emmenegger
Aide-comptable

IMMOBILIER



SERVICES GÉNÉRAUX



GESTION DE LA FORTUNE /

Contexte général

L'année 2017 a été très satisfaisante pour les caisses de pensions suisses, qui ont présenté des résultats avec une moyenne de performance se situant à près de +8%, notamment grâce à la baisse du franc suisse contre l'euro ainsi qu'à un environnement économique et financier favorable.

La Banque nationale suisse (BNS) a conservé sa stratégie des taux négatifs, qui ont atteint le niveau de -0.85%, pour les placements en liquidités en franc suisse en fin d'année. Les taux des emprunts de la Confédération sont restés également en terrain négatif avec, pour les emprunts à 10 ans, un taux de -0.13% à fin décembre. Enfin, l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation a été de +1.1% entre décembre 2016 et décembre 2017.

Mis à part les liquidités en francs suisses, toutes les classes d'actifs ont bénéficié d'évolutions positives en 2017. Les obligations en francs suisses ont connu un résultat de +0.10% et les obligations en devises étrangères, calculées en francs suisses, de +2.97%.

Les actions ont atteint des performances positives particulièrement élevées. Les actions suisses ont connu une hausse de +19.92% pour l'ensemble de l'indice SPI, et les actions suisses de petites et moyennes capitalisations ont enregistré une évolution de +29.71%. Les performances se sont élevées à +17.36% pour les actions étrangères et à +31.63% pour les actions des pays émergents.

Pour leur part, les devises ont évolué de manière contrastée par rapport au franc suisse. Le dollar et le yen ont respectivement baissé de -4.12% et de -0.73%, alors que l'euro et la livre sterling ont connu une hausse de respectivement +9.16% et +4.96%.

Au niveau des matières premières, le pétrole a connu une évolution de +7.85%.

Enfin, le marché immobilier géré en direct en Suisse a continué de bénéficier de taux d'intérêts hypothécaires bas, suscitant toujours autant d'intérêt comme alternative aux placements monétaires et obligataires dont les taux sont restés peu attractifs.

Rendement global de la fortune

Dans ce contexte, le rendement global de la fortune enregistré par CAP Prévoyance au 31 décembre 2017 a été très positif, soit :

**+9.54% pour la CPI
«villes et communes»
(indice stratégique +8.80%)**

**+9.47% pour la CPI «SIG»
(indice stratégique +8.41%)**

Les intérêts de la dette d'assainissement des SIG, supérieurs aux performances obtenues par les obligations suisses détenues par la CPI «villes et communes», ont été compensés par la proportion inférieure des immeubles détenus en direct par la CPI «SIG».

Les deux CPI ont réalisé des performances supérieures à leurs indices stratégiques respectifs. Elles ont bénéficié des bons résultats obtenus par les gérants, supérieurs aux benchmarks dans la plupart des classes d'actifs, à l'exception des actions des pays émergents.

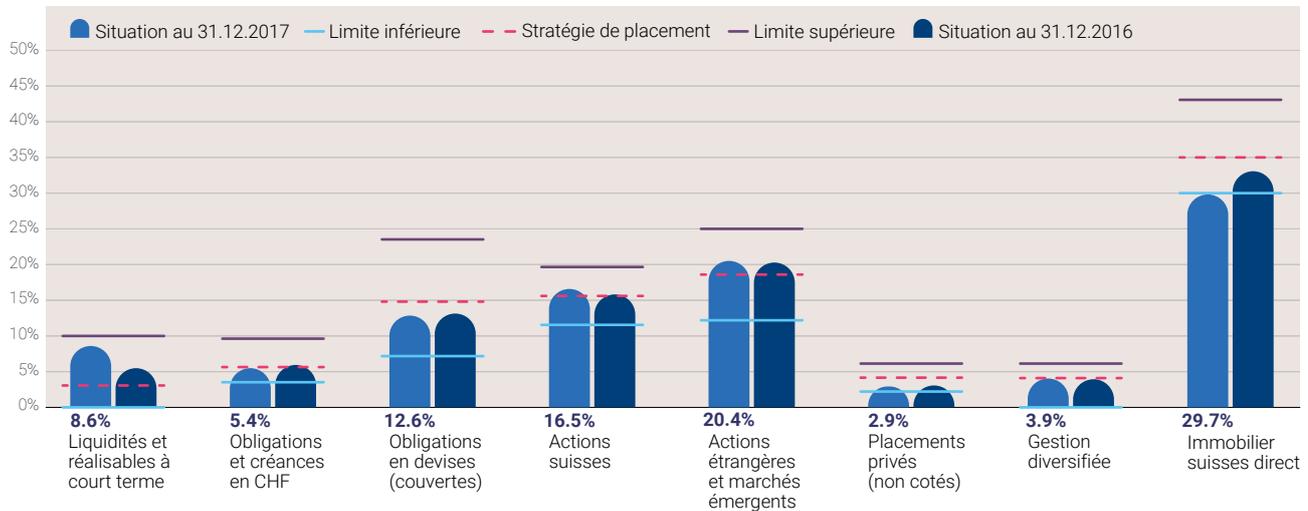
Les CPI ont également profité d'allocations en actions qui sont restées dans les marges supérieures des allocations stratégiques en cours d'année.

**Le rendement global
des CPI est meilleur que
les indices Pictet LPP25
(+5.90%) et LPP40 (+8.78%).**

Répartition de la fortune au 31 décembre 2017

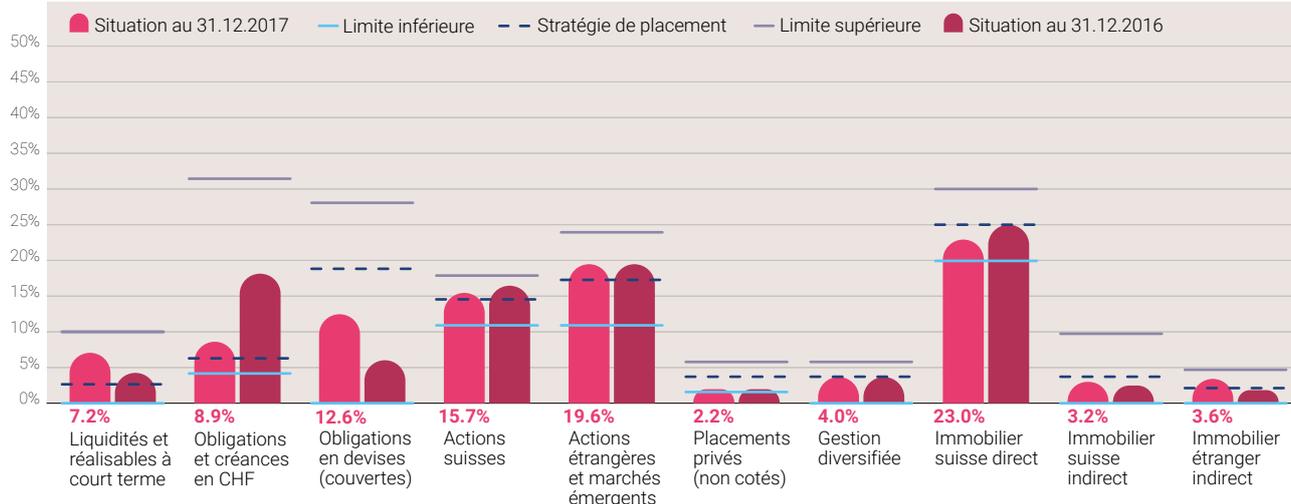
CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2017	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2016
Liquidités et réalisables à court terme	8.6%	0.0%	3.0%	10.0%	5.4%
Obligations et créances en CHF	5.4%	3.5%	5.5%	9.5%	5.7%
Obligations en devises (couvertes)	12.6%	7.0%	14.5%	23.5%	13.0%
Actions suisses	16.5%	11.5%	15.5%	19.5%	15.7%
Actions étrangères et marchés émergents	20.4%	12.0%	18.5%	25.0%	20.3%
Placements privés (non cotés)	2.9%	2.0%	4.0%	6.0%	3.0%
Gestion diversifiée	3.9%	0.0%	4.0%	6.0%	3.9%
Immobilier suisse direct	29.7%	30.0%	35.0%	43.0%	33.0%
Total	100.00%		100.00%		100.00%



CPI « SIG »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2017	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2016
Liquidités et réalisables à court terme	7.2%	0.0%	3.0%	10.0%	4.5%
Obligations et créances en CHF	8.9%	4.5%	6.5%	31.5%	18.2%
Obligations en devises (couvertes)	12.6%	0.0%	19.0%	28.0%	6.2%
Actions suisses	15.7%	11.0%	14.5%	18.0%	15.1%
Actions étrangères et marchés émergents	19.6%	11.0%	17.5%	24.0%	19.6%
Placements privés (non cotés)	2.2%	2.0%	4.0%	6.0%	2.3%
Gestion diversifiée	4.0%	0.0%	4.0%	6.0%	4.0%
Immobilier suisse direct	23.0%	20.0%	25.0%	30.0%	25.0%
Immobilier suisse indirect	3.2%	0.0%	4.0%	10.0%	2.9%
Immobilier étranger indirect	3.6%	0.0%	2.5%	5.0%	2.2%
Total	100.00%		100.00%		100.00%



À fin 2017, la plupart des classes d'actifs se situaient dans les limites définies par les stratégies de placement, seuls deux dépassements mineurs des limites stratégiques étaient constatés :

- Pour la CPI « villes et communes », la proportion globale des obligations se situait légèrement en dessous de la limite inférieure de la stratégie, 18.4% contre un minimum stratégique de 19% ;
- Pour la CPI « SIG », la limite stratégique globale des actions se situait à 35.9% contre un maximum stratégique de 34.5%.

Cependant, considérant les nouvelles marges d'allocation tactique de la stratégie 2018-2022, valables dès le 1^{er} janvier 2018, le Conseil de Fondation a considéré que l'ajustement de l'allocation effective des CPI n'était pas nécessaire au 31 décembre 2017.

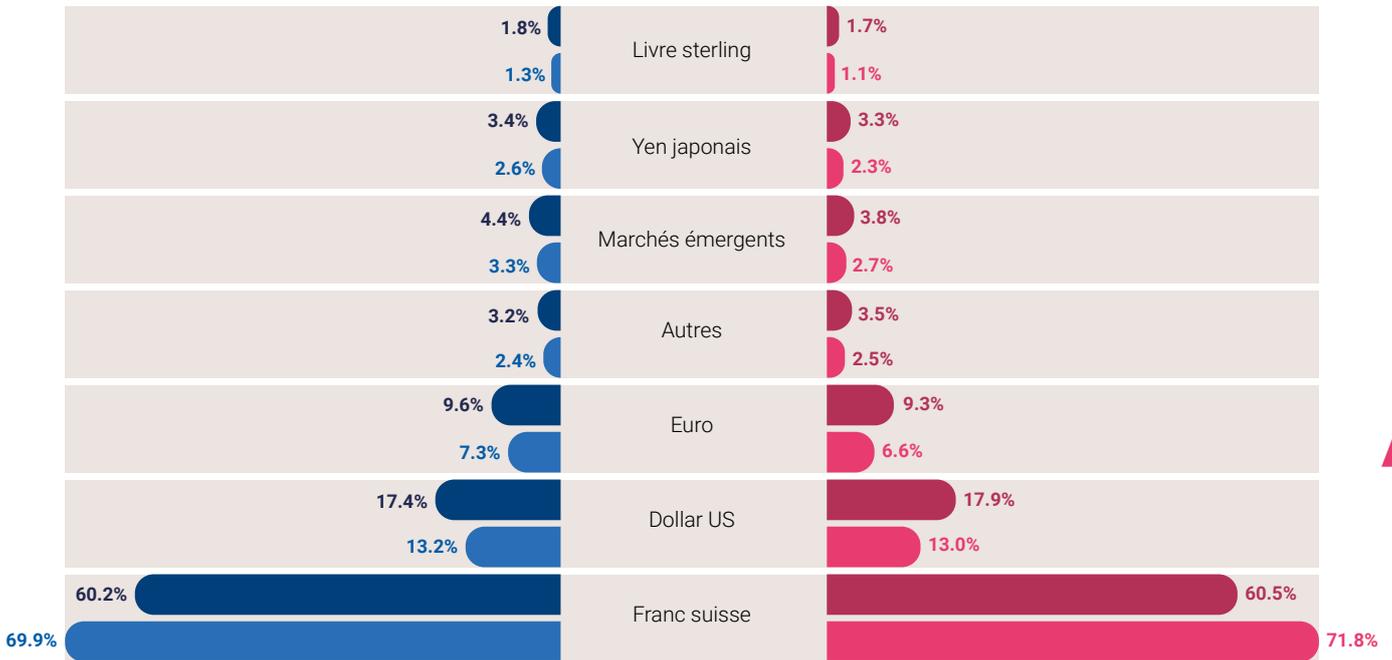
Répartition monétaire au 31 décembre 2017

CPI « VILLES ET COMMUNES »

- Avant gestion du risque de change
- Après gestion du risque de change

CPI « SIG »

- Avant gestion du risque de change
- Après gestion du risque de change



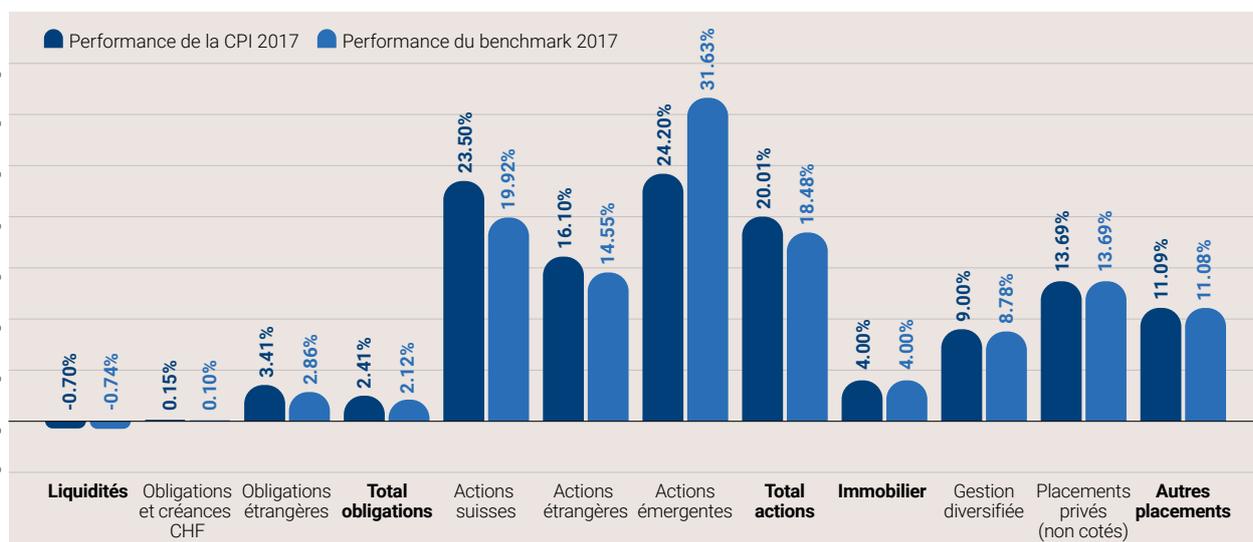
Performances des valeurs mobilières au 31 décembre 2017

+12.22%
pour la CPI «villes et communes»

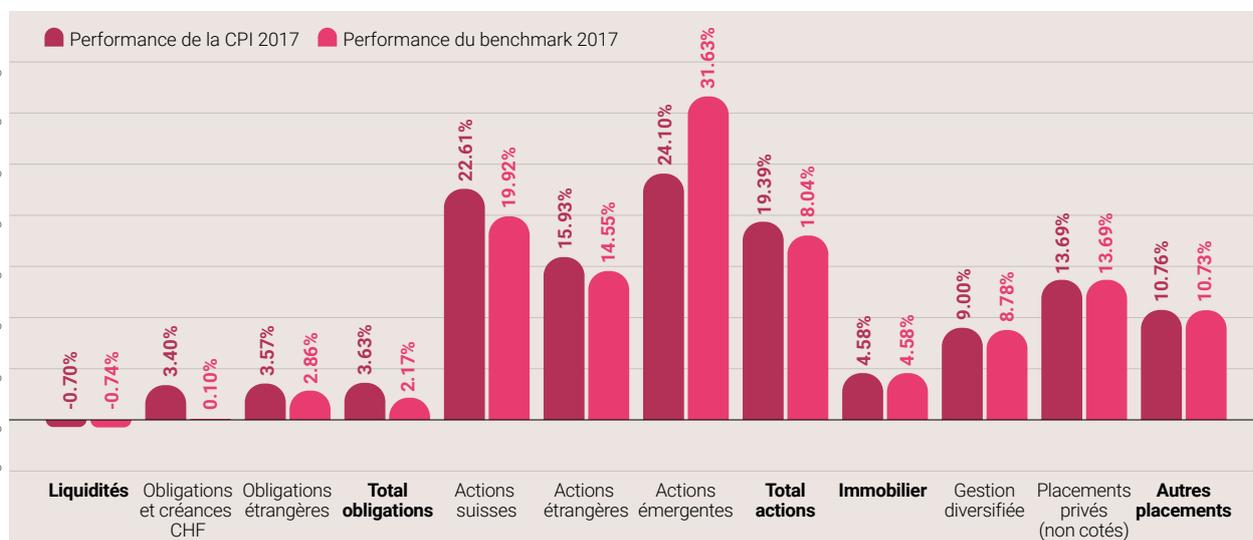
+11.28%
pour la CPI «SIG»

Les performances sont calculées en tenant compte de l'écart en pourcent entre la valeur boursière du portefeuille au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017, ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

CPI « VILLES ET COMMUNES »



CPI « SIG »



Les éléments suivants expliquent notamment ces performances :

Liquidités

Les placements en liquidités ont été impactés par les taux négatifs même si CAP Prévoyance a bénéficié d'accords avec ses partenaires qui ont permis d'en atténuer les effets.

Obligations et créances

La part obligataire pour la CPI « SIG » était constituée en 2017 principalement de la dette d'assainissement et, pour une plus faible part, d'obligations en devises. En supplément du versement de l'annuité ordinaire, SIG a procédé en cours d'année à deux amortissements extraordinaires de CHF 40 mios chacun. Le solde de la dette d'assainissement a ainsi été réduit de CHF 140.2 mios, passant de CHF 283.7 mios à fin décembre 2016 à CHF 143.5 mios à fin 2017.

Ces amortissements extraordinaires ont donné l'opportunité de compléter les investissements en placements hypothécaires suisses, en obligations en devises étrangères et en immobilier international.

Actions

Les performances des actions ont été globalement supérieures aux indices de référence, sauf en ce qui concerne les actions pays émergents, catégorie où les gérants n'ont pas atteint des résultats en ligne avec leur benchmark.

Autres placements

La gestion diversifiée et les placements en private equity ont obtenu une performance en ligne avec leurs indices de référence.

Devises

En 2017, les programmes de gestion active des devises ont permis de compenser partiellement la baisse du dollar et du yen, mais n'ont pas permis de participer pleinement à la hausse marquée de l'euro.

Immobilier indirect

En 2017, seule la CPI « SIG » était investie dans cette classe d'actif, et les résultats obtenus ont été conformes aux attentes.

Investissement responsable

CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CAP Prévoyance est attentive aux questions de bonne gouvernance et aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable.

Dans ce cadre, les instances ont décidé d'investir de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans la gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

Cette décision a été formalisée dans une charte relative aux principes d'investissements responsables qui fait partie intégrante du règlement de placement de CAP Prévoyance.

Cette charte préconise les éléments suivants :

- l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial ;
- l'exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- l'absence d'investissements dans les matières premières et les hedge funds.

L'application de cette charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse, afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements.

Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte. A défaut, ils ou elles sont écarté-e-s. L'intégration des critères « ESG » dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de « best-in-class ». Ainsi, de manière consolidée, les portefeuilles de CAP Prévoyance présentent déjà un impact carbone plus favorable que les indices de référence concernés.

Après avoir été citée dans le « Guide de l'investissement durable » édité en novembre 2016 par « Swiss Sustainable Finance » (SSF), CAP Prévoyance a participé en 2017 au Test pilote de compatibilité climatique initié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Bien que portant sur une partie limitée des portefeuilles en actions de CAP Prévoyance, les résultats ont montré que la Fondation était sur la bonne voie, avec quelques axes à améliorer.

Les auteurs du test ont relevé que vendre ou exclure des sociétés ne garantissait pas de modifier les pratiques des entreprises dont les actions ou les obligations peuvent être rachetées par des investisseurs moins sensibles aux questions climatiques. L'engagement actionnarial, tel que pratiqué largement par CAP Prévoyance (voir page 20), a été mis en avant comme le moyen de faire progresser les bonnes pratiques puisque cela permet d'agir sur le développement des sociétés au moyen d'approches coordonnées initiées par les investisseurs institutionnels.

Le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre le travail engagé en matière d'investissements responsables et de procéder à un réexamen de la charte d'investissement responsable en 2018 sur la base d'une analyse des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que du calcul de l'empreinte carbone. Les résultats de cette analyse permettront de compléter les réflexions relatives à la mise à niveau de la Charte.



« Une vision claire
de sa retraite permet
de faire des projets »

EXERCICE DES DROITS D'ACTIONNAIRE

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec le dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 65% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2017, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

Actions suisses

- 210 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 3'848 résolutions soumises au vote ;
- 19% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital et au rejet de résolutions d'actionnaires.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses (rapport CAP Prévoyance/Ethos 2017) est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

Actions étrangères

- 315 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'822 résolutions soumises au vote ;
- en moyenne, la proportion de résolutions ayant fait l'objet d'un refus est de l'ordre de 27%. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que de projets de relocalisation.

ENGAGEMENT ACTIF

CAP Prévoyance fait partie de « Ethos Engagement Pool Suisse » qui regroupe 132 caisses de pensions suisses, pour un total de près de CHF 200 milliards de fortune. L'« Ethos Engagement Pool Suisse » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2017 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que la chaîne des fournisseurs et fournisseuses des sociétés industrielles.

Début 2017, en collaboration avec 5 autres caisses de pensions, CAP prévoyance a décidé de participer, comme membre fondateur, au lancement de l'« Ethos Engagement Pool International » qui vise les sociétés cotées hors de Suisse. Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Après une année d'existence, ce pool a rapidement grandi et regroupe près de 25 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 70 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2017 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail) et de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération).

IMMOBILIER DIRECT

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, CAP Prévoyance remplace progressivement les chaudières à mazout par des solutions au gaz naturel, pose des installations solaires en toiture, et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible. Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques dans les parties communes des immeubles.

Gestion immobilière

PARC IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

197 immeubles (allées)
3'652 appartements
3'042 places de parking et garages
13'102 m ² d'arcades
16'271 m ² de bureaux – locaux artisanaux
8'223 m ² de dépôts

REVENU D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Recettes		
Loyers encaissés	CHF	74'435'296.--
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	CHF	-55'641.--
Subventions reçues	CHF	278'632.--
	CHF	74'658'287.--
Charges		
Intérêts hypothécaires	CHF	522'500.--
Charges d'exploitation courantes et entretien	CHF	23'358'668.--
	CHF	23'881'168.--
Revenu net	CHF	50'777'119.--

Les charges d'exploitation courante et entretien sont ventilées comme suit :

Entretien des logements et des immeubles	CHF	8'586'864.--
Frais de gestion	CHF	5'623'621.--
Frais de conciergerie	CHF	3'753'302.--
Impôts	CHF	1'959'020.--
Eau et électricité	CHF	2'827'717.--
Assurances	CHF	608'144.--

TRAVAUX À PLUS-VALUES ET « GROS TRAVAUX »

Le coût global des travaux comptabilisés en 2017 s'établit à CHF 6.48 mios, soit CHF 3.97 mios portés en plus-values et CHF 2.51 mios en « Gros Travaux » (cf. appendice 2).

REVENU D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Le revenu d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte « Chantier Rénovation »), et déduction faite des dettes hypothécaires, correspond à un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 4.08%.

ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS

Malgré les nombreuses analyses de dossiers de vente et les offres déposées, CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2017, compte tenu de prix élevés.

ÉTUDES EN COURS

Chemin Frank-Thomas 20-22 / avenue de Rosemont 1-3-3A

Un projet de plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève, et qui englobe les parcelles sur lesquelles se situent ces immeubles, est en cours d'instruction.

Ce projet prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés. Ce projet implique la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements.

Il n'est pas encore possible de présenter un calendrier, les procédures administratives étant longues, notamment en raison du traitement des oppositions.

ÉVOLUTION DES LOCATIONS

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total des loyers encaissés a augmenté de 0.75%, soit de CHF 556'037.--. Il faut relever une importante diminution subie pour 2 immeubles sortis du régime HLM fin 2016, à savoir les immeubles sis route des Fayards et chemin Du-Villard (CHF - 455'113.--).

718 demandes de location d'appartements ont été enregistrées et 213 logements ont été attribués en 2017. Les immeubles HLM sortis du régime subventionné ont conduit à des diminutions des loyers encaissés, ces diminutions s'expliquent essentiellement par la différence importante entre les taux d'intérêts hypothécaires actuels, historiquement très bas, et les taux d'intérêts appliqués lors de la construction de ces immeubles.

En ce qui concerne les affectations commerciales, 18 locaux commerciaux ainsi que 200 places de parking ou garages ont été attribués. Bien que positive pour 2017, l'augmentation de l'état locatif des bureaux sis rue de Lyon 93, 97 et 111 et qui fait suite à des relocations, ne sera malheureusement que de courte durée, étant donné la fin du bail conclu avec la Confédération pour près de 2'300 m² au 30 juin 2018.

Cela étant, la large majorité de la fortune immobilière provenant des immeubles de logements, la situation locative peut, de manière générale, être qualifiée de très favorable.

MANQUE À GAGNER SUR L'ÉTAT LOCATIF

Le nombre d'appartements vacants s'est maintenu à un faible niveau. En déduisant les vacants induits par les périodes de travaux d'entretien courant, le manque à gagner qui en résulte s'élève à CHF 178'129.--, soit 0.30% de l'état locatif des logements (2016 = 0.23%).

En ce qui concerne les locaux commerciaux, le manque à gagner a diminué pour s'établir à CHF 822'429.-- soit 7% de l'état locatif commercial (2016 = 13.1%). Les vacants commerciaux sont répartis entre les affectations bureaux (62%), les arcades (34%) et les dépôts (4%). Par rapport à 2016, cette diminution des vacants était attendue, compte tenu de la relocation d'une partie des bureaux situés dans les immeubles administratifs et artisanaux du complexe Charmilles, complexe dans lequel se concentre quasiment la totalité des vacants avec affectation bureaux du patrimoine immobilier.

Pour l'ensemble du parc et toutes affectations confondues, le manque à gagner représente 2.26% de l'état locatif. 23% des vacants concernent l'affectation logements, 48% supplémentaires se concentrent sur les affectations commerciales, les 29% restants concernent les parkings. La relocation de certains logements du secteur subventionné reste difficile. Ainsi, la perte locative induite par la vacance des logements HLM sis route de St-Georges 79 à 87 représente près de 43% du manque à gagner de l'affectation appartements (32% en 2016).

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE /

Adaptation des pensions à l'évolution des prix

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent, chaque année, sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Les règlements de prévoyance de chaque CPI précisent les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

En décembre 2017, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont décidé de ne pas indexer les rentes afin de préserver l'équilibre financier des CPI.

Allocation unique aux membres pensionnés

En décembre 2017, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont adopté une nouvelle disposition réglementaire: « l'allocation unique aux membres pensionnés ».

Cette nouvelle prestation offre la possibilité aux Comités de gestion des CPI de décider de verser une allocation unique aux membres pensionnés, lorsqu'il n'y a pas adaptation des pensions à l'évolution des prix. Les règlements de prévoyance de chaque CPI précisent les éléments qui doivent être pris en compte pour cette décision.

Compte tenu de la décision de ne pas adapter les pensions à l'évolution des prix, des résultats positifs réalisés en 2017 et de la situation globale de la CPI, le Comité de gestion de la CPI « SIG » a décidé d'octroyer une allocation unique d'un montant maximum de CHF 1'845.15, plafonné à celui de la rente mensuelle de base lorsque celle-ci était inférieure, aux membres pensionnés présents au 31 décembre 2017 et bénéficiant d'une rente au 01.01.2018.

Le montant de CHF 1'845.15 correspond au 50% de la somme des rentes mensuelles de base de la CPI en décembre 2017, divisé par le nombre de membres pensionnés à cette même période.

Le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » a décidé de ne pas octroyer d'allocation unique aux pensionnés au regard de la situation globale de la CPI.

Situation actuarielle

En 2017, les Comités de gestion des CPI, ainsi que le Conseil de Fondation ont décidé d'adopter les nouvelles bases techniques¹ périodiques VZ 2015 (P2017), et de diminuer les taux d'intérêts techniques² à 3% pour les membres actifs (4% en 2016) et pour les pensionnés (3.5% en 2016).

Cette décision a conduit à une augmentation des engagements de prévoyance qui a été totalement amortie par la dissolution des provisions techniques. Les annexes des règlements de prévoyance ainsi que le règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan ont été adaptés ensuite de ces changements techniques.

Considérant la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, les Comités de gestion ont également décidé de doter la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de CHF 236.6 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 99.8 mios pour la CPI « SIG ». Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions qui conduisent à un taux d'intérêt technique implicite de 2.5%.

¹ recensement de probabilités résultant de l'observation d'une population durant une période

² espérance de rendement moyen à long terme compte tenu d'une marge de sécurité

Au 31 décembre 2017, la situation actuarielle des CPI se présentait comme suit :

	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux de prévoyance des membres actifs	1'490'483'407.50	1'261'726'645.45	612'076'257.05	537'648'613.85
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	1'472'916'200.00	1'392'616'712.00	737'104'659.00	689'542'761.00
Capitaux de prévoyance³	2'963'399'607.50	2'654'343'357.45	1'349'180'916.05	1'227'191 374.85
Provisions techniques des membres actifs	179'639'614.84	242'471'546.85	72'189 573.88	99'950'997.40
Provisions techniques des membres pensionnés	84'963'345.36	157'249'536.00	40'834'065.04	72'510'447.55
Provisions techniques³	264'602'960.20	399 721 082.85	113'023'638.92	172 461 444.95
Engagements de prévoyance des membres actifs	1 670'123'022.34	1'504'198'192.30	684'265'830.94	637'599'611.25
Engagements de prévoyance des membres pensionnés	1 557'879'545.36	1'549'866'248.00	777'938'724.04	762 053 208.55
Engagements de prévoyance	3'228'002'567.70	3'054'064'440.30	1'462'204'554.97	1'399'652'819.80
Fortune de prévoyance³	2'732'463'134.26	2'499'917'296.19	1'724'887'032.75	1'597'661'964.23
Degré de couverture⁴	84.65%	81.86%	117.96%	114.15%
Degré de couverture des membres actifs⁵	61.34%	59.39%		

³ détail au point 5.C de l'annexe aux comptes

⁴ rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance. Pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 68% (degré de couverture initial)

⁵ rapport entre la fortune de prévoyance disponible après capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des pensionnés et les engagements de prévoyance des assurés actifs. Pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 30% (degré de couverture initial des assurés actifs)

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à 95.04% (92.01% en 2016).

- Pour la CPI « villes et communes », qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68% (84.65% fin 2017);
 - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2017;
 - un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30% (61.34% fin 2017).

- Pour la CPI « SIG », qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100% (117.96% fin 2017).

L'amélioration des degrés de couverture des deux CPI s'explique par une fortune de prévoyance en valeur de liquidation qui a augmenté de manière plus importante que le total des engagements de prévoyance des deux CPI.

Effectifs

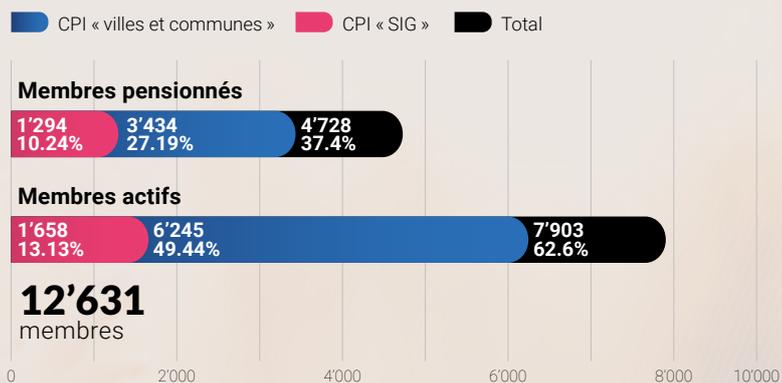
Employeurs

À fin 2017, CAP Prévoyance comptait 52 employeurs affiliés (voir point 1.F de l'annexe aux comptes).



« La prévoyance,
avec un investisseur
responsable »

Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés



CPI « VILLES ET COMMUNES »



Rapport démographique
Membres actifs/pensionnés : 1.82

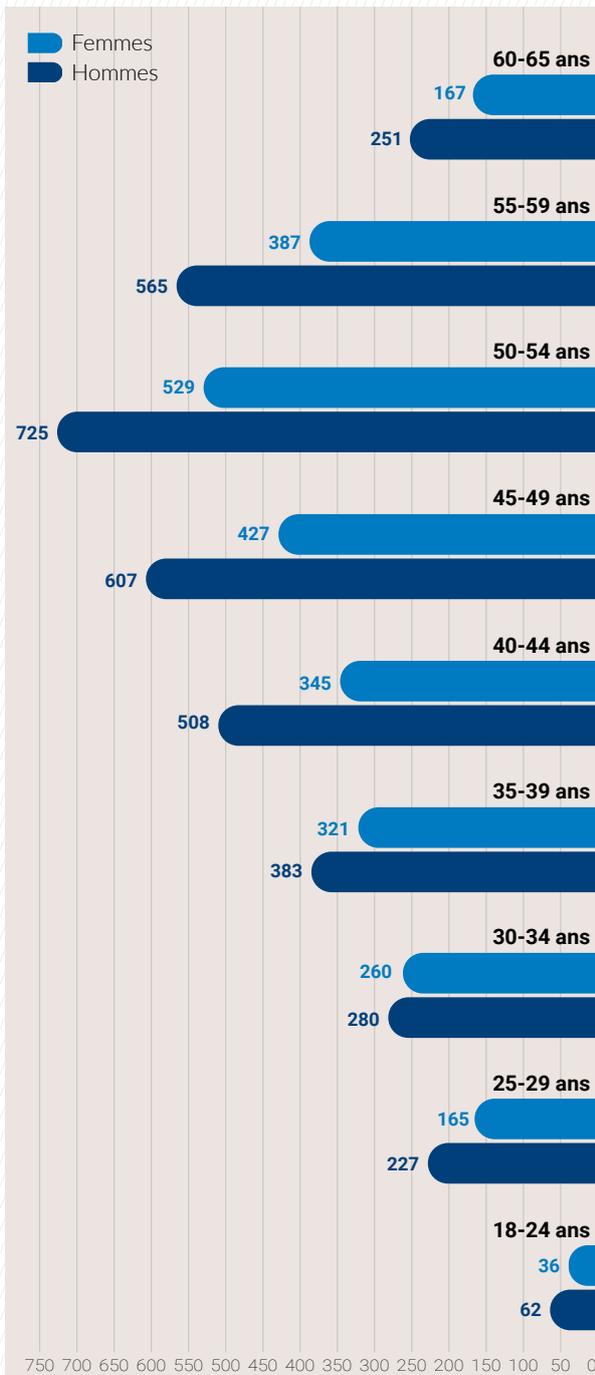
CPI « SIG »



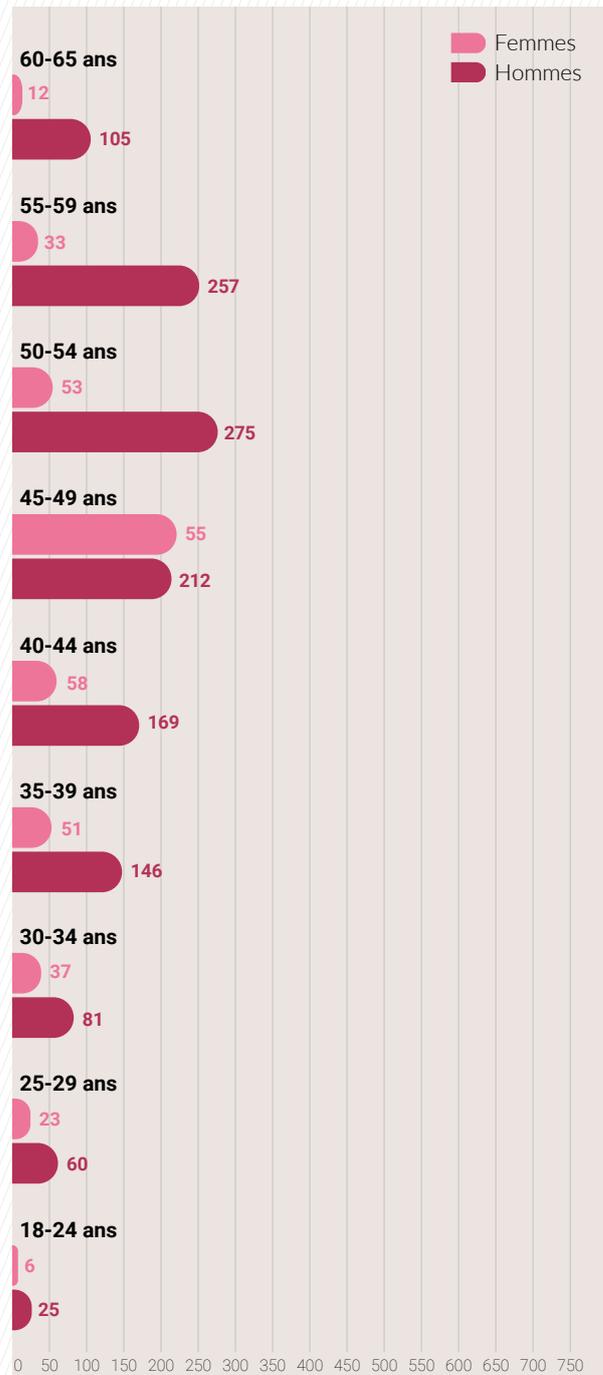
Rapport démographique
Membres actifs/pensionnés : 1.28

Répartition des membres actifs par sexe et par classe d'âge

CPI « VILLES ET COMMUNES »

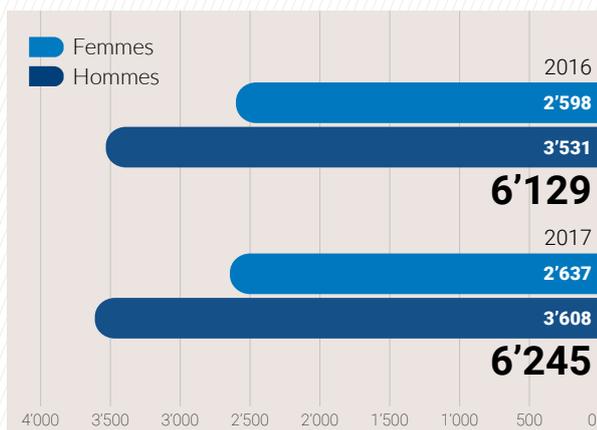


CPI « SIG »

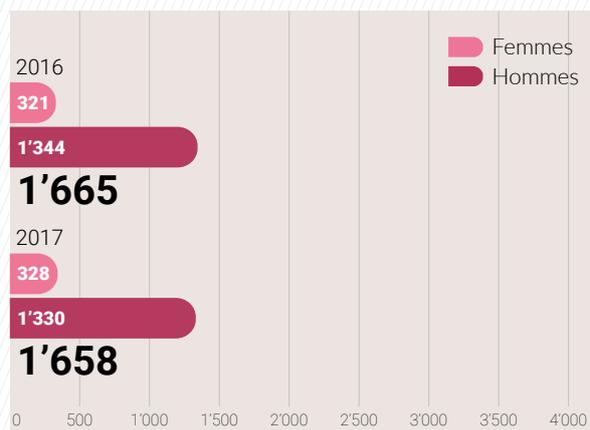


Évolution de l'effectif des membres actifs et pensionnés

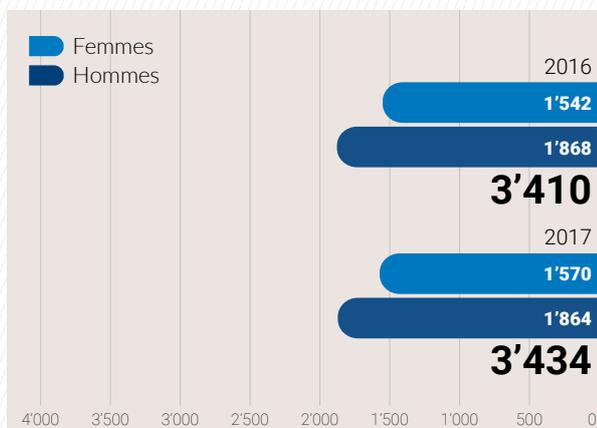
MEMBRES ACTIFS CPI « VILLES ET COMMUNES »



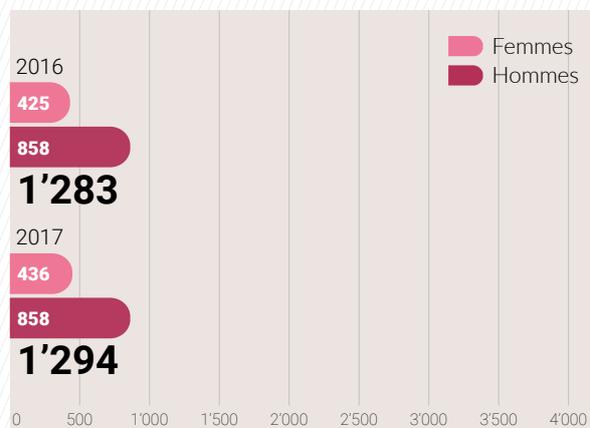
MEMBRES ACTIFS CPI « SIG »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « VILLES ET COMMUNES »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « SIG »



Caractéristiques moyennes du membre actif

	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	45 ans 6 mois	45 ans 10 mois	46 ans 2 mois	47 ans 7 mois	43 ans 11 mois	46 ans 11 mois
Salaire de base	93'750	74'792	85'745	110'736	93'439	107'315
Salaire assuré	71'670	57'036	65'491	85'943	72'116	83'207
Prestation de sortie	277'904	190'386	240'948.76	405'234	240'468	372'639
Taux de rente de retraite dès 64 ans	59.00%	57.00%	59.00%	63.00%	63.00%	63.00%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	42'959	33'104	38'797	53'891	44'688	52'070

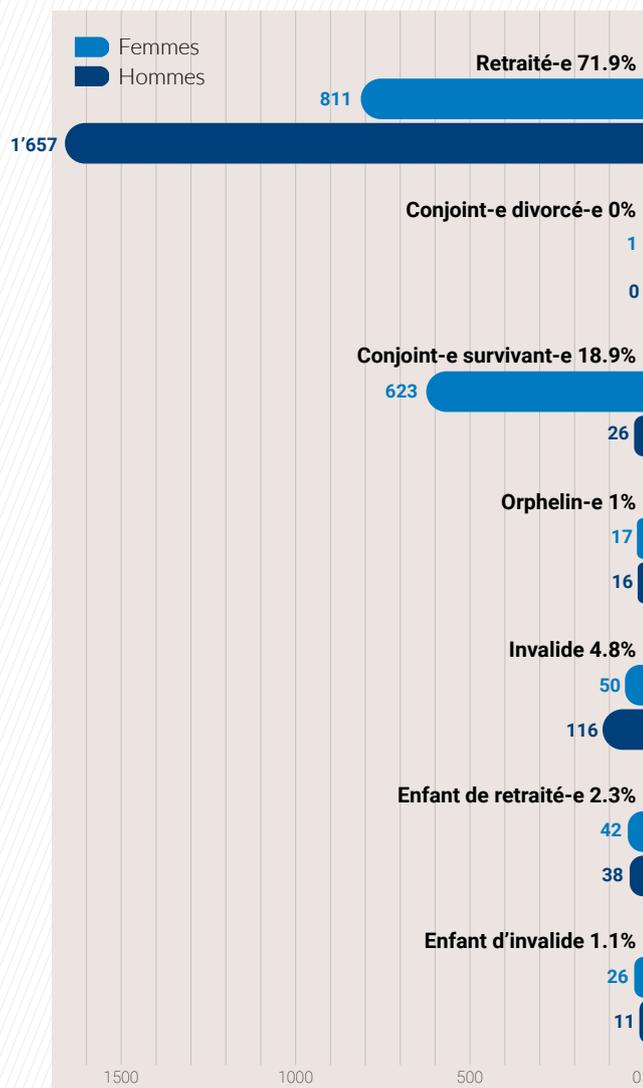


Caractéristiques moyennes du membre retraité

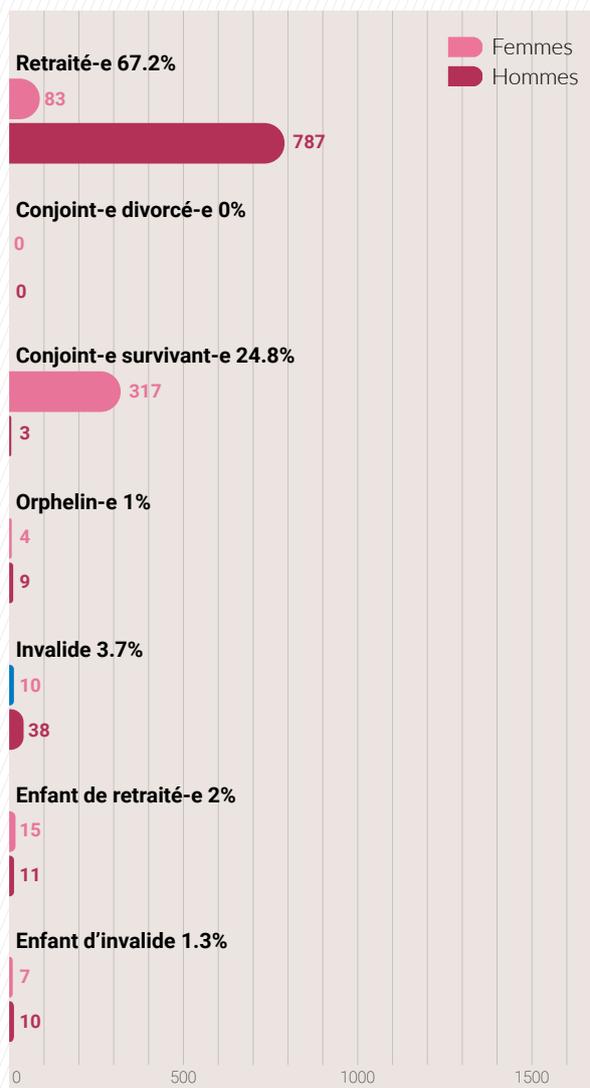
	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 6 mois	72 ans 9 mois	73 ans 3 mois	74 ans 6 mois	70 ans 10 mois	74 ans 2 mois
Rente annuelle de retraite de base	42 623	25 151	36 882	55 281	35 025	53 348
Rente annuelle d'amélioration	2 789	1 337	2 311	5 296	1 647	4 912
Rente annuelle totale	45 412	26 488	39 193	60 537	36 672	58 260

Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe

CPI « VILLES ET COMMUNES »

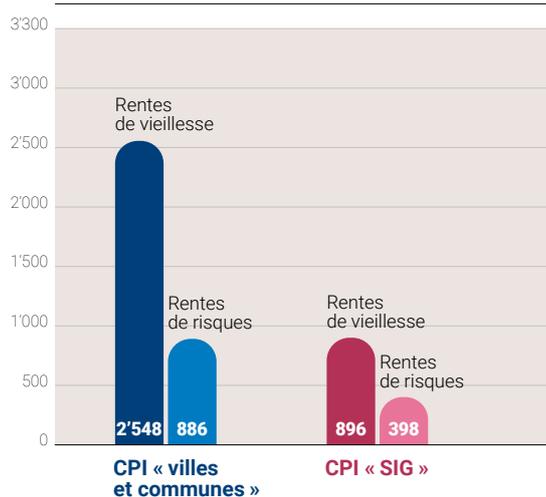


CPI « SIG »

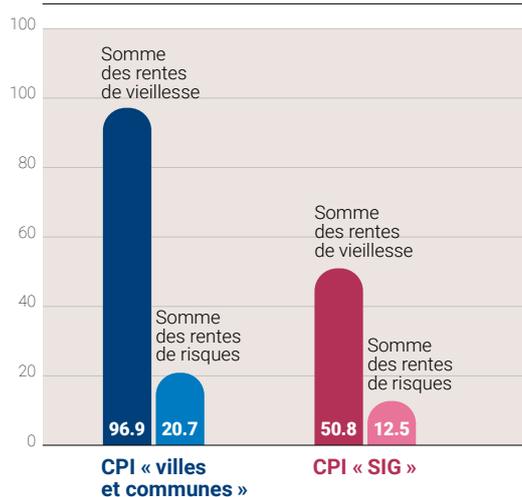


Au 31 décembre 2017, la répartition entre les rentes de vieillesse et les rentes de risques des CPI se présentait comme suit :

RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES



SOMMES DES RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES (MCHF)



Encouragement à la propriété du logement

	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Nombre de retraits	50	55	18	19
<i>Dont en Suisse</i>	13	20	3	6
<i>Dont en France</i>	37	35	15	13
Âge moyen	41 ans et 5 mois	41 ans et 8 mois	44 ans et 7 mois	41 ans et 4 mois
Retrait moyen	107'251.43	100'676.95	106'756.71	100'971.10
Somme des retraits	5'362'571.60	5'537'232.20	1'921'620.75	1'918'450.00



**« Nos conseils répondent
à vos spécificités »**



CAP PRÉVOYANCE
— **COMPTES**
ET ANNEXE
AUX COMPTES
2017 /

Bilan au 31 décembre 2017

(en CHF)

INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	
ACTIF							
Placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.D/7.A	364'658'685.49	196'277'185.89	241'034'048.20	135'021'227.67	123'524'637.29	61'155'958.22
Obligations et créances en CHF	6.D/7.B	308'777'315.12	438'218'389.11	152'067'559.79	144'821'666.78	156'709'755.33	293'396'722.33
<i>Dont dette d'assainissement SIG</i>	7.B	143'490'768.07	283'682'933.77			143'490'768.07	283'682'933.77
Obligations en devises	6.D	577'060'941.91	426'959'310.74	354'900'415.77	327'718'809.09	222'160'526.14	99'240'501.65
Actions suisses	6.D	738'326'703.63	638'229'878.44	462'606'885.45	395'871'848.84	275'719'818.18	242'358'029.60
Actions étrangères et marchés émergents	6.D	918'020'514.72	827'839'122.10	572'366'551.25	512'937'572.22	345'653'963.47	314'901'549.88
Autres placements	6.D/6.E	299'028'151.74	272'388'209.14	189'745'549.47	172'715'504.32	109'282'602.27	99'672'704.82
Immobilier suisse direct	6.D/7.D	1'240'262'053.25	1'235'557'527.55	835'936'623.89	832'765'773.57	404'325'429.36	402'791'753.98
Immobilier suisse indirect	6.D/7.D	56'341'880.66	46'248'595.77	-	-	56'341'880.66	46'248'595.77
Immobilier étranger indirect	6.D/7.D	62'547'147.02	35'021'918.11	-	-	62'547'147.02	35'021'918.11
Total placements		4'565'023'393.54	4'116'740'136.85	2'808'657'633.82	2'521'852'402.49	1'756'265'759.72	1'594'787'734.36
Compte de régularisation actif							
Cotisations à encaisser	7.E	5'372'817.10	1'677'937.70	2'186'267.20	1'668'341.35	3'186'549.90	9'596.35
Comptes courants régies		339'188.48	799'083.64	228'613.03	538'582.37	110'575.45	260'501.27
Impôt anticipé à récupérer		309'750.22	262'078.90	5'095.76	8'039.38	304'654.46	254'039.52
Autres transitoires		2'314'587.48	13'284'587.70	865'095.91	1'304'137.00	1'449'491.57	11'980'450.70
Total compte de régularisation actif		8'336'343.28	16'023'687.94	3'285'071.90	3'519'100.10	5'051'271.38	12'504'587.84
Immobilisations corporelles		-	-	-	-	-	-
Total de l'actif		4'573'359'736.82	4'132'763'824.79	2'811'942'705.72	2'525'371'502.59	1'761'317'031.10	1'607'292'322.20

Bilan au 31 décembre 2017

(en CHF)

INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	
PASSIF							
Dettes							
Comptes courants bancaires	7.G	76'557'089.11	–	51'625'240.92	–	24'931'848.19	–
Prestations de prévoyance à payer	7.H	12'897'394.61	8'869'044.00	10'003'699.65	7'667'511.20	2'893'694.96	1'201'532.80
Emprunts hypothécaires	6.H	23'290'000.00	23'290'000.00	15'697'460.00	15'697'460.00	7'592'540.00	7'592'540.00
Autres dettes	7.H	990'200.30	1'142'155.39	667'395.00	780'305.73	322'805.30	361'849.66
Total dettes		113'734'684.02	33'301'199.39	77'993'795.57	24'145'276.93	35'740'888.45	9'155'922.46
Compte de régularisation passif	7.I	2'174'885.79	1'783'364.98	1'485'775.89	1'308'929.47	689'109.90	474'435.51
Provisions non techniques	7.J	–	–	–	–	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques							
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.C	2'102'559'664.55	1'799'375'259.30	1'490'483'407.50	1'261'726'645.45	612'076'257.05	537'648'613.85
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.C	2'210'020'859.00	2'082'159'473.00	1'472'916'200.00	1'392'616'712.00	737'104'659.00	689'542'761.00
Provisions techniques	5.C	377'626'599.12	572'182'527.80	264'602'960.20	399'721'082.85	113'023'638.92	172'461'444.95
		4'690'207'122.67	4'453'717'260.10	3'228'002'567.70	3'054'064'440.30	1'462'204'554.97	1'399'652'819.80
Part de financement en répartition (-20%)		-645'600'513.54	-610'812'888.06	-645'600'513.54	-610'812'888.06	–	–
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		4'044'606'609.13	3'842'904'372.04	2'582'402'054.16	2'443'251'552.24	1'462'204'554.97	1'399'652'819.80
Réserve de fluctuation de valeurs	6.C	412'743'557.88	254'674'888.38	150'061'080.10	56'665'743.95	262'682'477.78	198'009'144.43
Fortune libre/découvert							
Capital de fondation	9	100'000.00	100'000.00	–	–	–	–
Situation en début de période		–	–	–	–	–	–
Excédent de produits / de charges de l'exercice		–	–	–	–	–	–
Total fortune libre/découvert	9	100'000.00	100'000.00	–	–	–	–
Total du passif		4'573'359'736.82	4'132'763'824.79	2'811'942'705.72	2'525'371'502.59	1'761'317'031.10	1'607'292'322.20

Compte d'exploitation au 31 décembre 2017

(en CHF)

INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Cotisations, apports ordinaires et autres						
Cotisations des salarié-e-s	42'564'749.25	41'883'854.10	31'774'686.40	31'177'071.75	10'790'062.85	10'706'782.35
Cotisations des employeurs	85'129'380.45	83'811'055.95	63'549'268.35	62'397'525.40	21'580'112.10	21'413'530.55
Cotisations rappels des salarié-e-s	5'091'938.55	4'390'001.15	3'677'341.95	3'193'434.95	1'414'596.60	1'196'566.20
Cotisations rappels des employeurs	17'197'996.50	14'252'070.65	12'171'764.10	10'232'430.05	5'026'232.40	4'019'640.60
Primes uniques et rachats	5'215'023.85	3'388'232.95	3'102'278.55	1'768'138.40	2'112'745.30	1'620'094.55
Total cotisations, apports ordinaires et autres	155'199'088.60	147'725'214.80	114'275'339.35	108'768'600.55	40'923'749.25	38'956'614.25
Prestations d'entrée						
Apports de libre passage	26'006'710.73	26'270'299.02	22'367'489.05	23'382'138.04	3'639'221.68	2'888'160.98
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL	2'574'416.09	1'956'933.20	1'825'979.05	1'020'532.15	748'437.04	936'401.05
Apports de libre passage à la suite de divorces	168'499.60	141'204.85	11'653.90	36'919.50	156'845.70	104'285.35
Total prestations d'entrée	28'749'626.42	28'368'437.07	24'205'122.00	24'439'589.69	4'544'504.42	3'928'847.38
Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée						
	183'948'715.02	176'093'651.87	138'480'461.35	133'208'190.24	45'468'253.67	42'885'461.63
Prestations réglementaires						
Rentes de vieillesse	-148'233'103.85	-144'072'606.90	-95'818'793.75	-93'575'375.20	-52'414'310.10	-50'497'231.70
Rentes de survivants	-26'935'667.45	-26'565'744.10	-15'550'039.90	-15'254'720.30	-11'385'627.55	-11'311'023.80
Rentes d'invalidité	-5'795'446.40	-5'756'325.45	-4'648'325.20	-4'809'511.60	-1'147'121.20	-946'813.85
Autres prestations réglementaires	6'149'547.95	6'210'878.85	4'012'044.60	4'045'391.40	2'137'503.35	2'165'487.45
Prestations en capital à la retraite	-3'130'358.85	-5'011'803.45	-1'716'003.20	-3'536'819.95	-1'414'355.65	-1'474'983.50
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-742'383.75	-1'370'590.75	-425'520.15	-1'238'814.25	-316'863.60	-131'776.50
Total prestations réglementaires	-178'687'412.35	-176'566'191.80	-114'146'637.60	-114'369'849.90	-64'540'774.75	-62'196'341.90
Prestations de sortie						
Prestations de libre passage de sortie	-23'625'373.57	-19'084'562.35	-22'673'871.02	-16'271'193.85	-951'502.55	-2'813'368.50
Prestations de libre passage à la suite de divorces	-2'486'172.76	-1'216'892.67	-1'574'063.03	-1'061'062.62	-912'109.73	-155'830.05
Versements anticipés pour l'EPL	-7'284'192.35	-7'455'682.75	-5'362'571.60	-5'537'232.20	-1'921'620.75	-1'918'450.55
Total prestations de sortie	-33'395'738.68	-27'757'137.77	-29'610'505.65	-22'869'488.67	-3'785'233.03	-4'887'649.10
Total prestations réglementaires et de sortie						
	-212'083'151.03	-204'323'329.57	-143'757'143.25	-137'239'338.57	-68'326'007.78	-67'083'991.00
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions						
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs	s.c. -303'184'405.25	-55'590'529.45	-228'756'762.05	-36'124'977.55	-74'427'643.20	-19'465'551.90
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés	s.c. -127'861'386.00	-13'775'223.00	-80'299'488.00	-23'183'866.00	-47'561'898.00	9'408'643.00
Variation nette des provisions techniques	s.c. 194'555'928.68	-16'399'500.10	135'118'122.65	-10'903'066.85	59'437'806.03	-5'496'433.25
Variation part de financement en répartition	s.c. 34'787'625.48	14'042'382.08	34'787'625.48	14'042'382.08	-	-
Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-201'702'237.09	-71'722'870.47	-139'150'501.92	-56'169'528.32	-62'551'735.17	-15'553'342.15
Charges d'assurance						
Cotisations au fonds de garantie	-545'289.10	-439'840.35	-416'600.85	-334'718.43	-128'688.25	-105'121.92
Résultat net de l'activité de prévoyance	-230'381'962.20	-100'392'388.52	-144'843'784.67	-60'535'395.08	-85'538'177.53	-39'856'993.44

Compte d'exploitation au 31 décembre 2017

(en CHF)

	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Résultat des placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.J	-574'790.77	-318'998.78	-150'866.32	-41'253.40	-423'924.45	-277'745.38
Obligations et créances en CHF	6.J	7'500'852.79	11'813'401.12	319'893.50	1'735'707.94	7'180'959.29	10'077'693.18
Obligations en devises	6.J	21'749'294.25	16'374'789.69	13'343'551.84	13'516'961.30	8'405'742.41	2'857'828.39
Actions suisses	6.J	146'217'743.54	9'811'674.40	92'446'329.90	7'212'088.06	53'771'413.64	2'599'586.34
Actions étrangères et marchés émergents	6.J	116'558'023.96	63'292'566.84	71'969'226.41	39'186'224.41	44'588'797.55	24'106'342.43
Placements non traditionnels	6.J	62'021'954.68	15'544'286.40	40'714'150.08	10'309'033.03	21'307'804.60	5'235'253.37
Placements immobiliers suisses indirects	6.J	4'224'568.68	2'619'329.82	-	-	4'224'568.68	2'619'329.82
Placements immobiliers étrangers indirects	6.J	3'142'151.96	1'535'883.34	-	-	3'142'151.96	1'535'883.34
Immobilier suisse direct	7.K	53'514'637.74	53'084'545.39	36'068'865.83	35'778'983.58	17'445'771.91	17'305'561.81
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.I	708'592.20	4794'019.91	477'591.14	3'231'169.42	231'001.06	1'562'850.49
Intérêts sur prestations de sortie		-70'771.25	-66'035.35	-68'164.15	-55'994.40	-2'607.10	-10'040.95
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-19'090'563.79	-16'689'546.29	-11'747'895.38	-10'665'483.74	-7'342'668.41	-6'024'062.55
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5'247'746.15	-5'433'639.47	-3'536'980.90	-3'662'273.00	-1'710'765.25	-1'771'366.47
Total résultat des placements		390'653'947.84	156'362'277.02	239'835'701.95	96'545'163.20	150'818'245.89	59'817'113.82
Variation des provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.L	174'949.84	162'788.39	133'798.35	121'843.98	41'151.49	40'944.41
Autres frais	7.M	-760.90	-5'183.02	-708.17	-5'182.69	-52.73	-0.33
Frais d'administration							
Frais d'administration	7.N	-2'066'438.72	-2'124'220.92	-1'520'012.59	-1'619'176.80	-546'426.13	-505'044.12
Honoraires organe de révision	7.N	-87'220.00	-92'828.00	-58'786.28	-65'258.11	-28'433.72	-27'569.89
Honoraires expert en prévoyance	7.N	-205'308.00	-136'879.20	-138'377.59	-104'165.07	-66'930.41	-32'714.13
Emoluments autorité de surveillance	7.N	-18'538.36	-10'985.55	-12'494.85	-7'404.26	-6'043.51	-3'581.29
Total frais d'administration		-2'377'505.08	-2'364'913.67	-1'729'671.31	-1'796'004.24	-647'833.77	-568'909.43
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		158'068'669.50	53'762'580.20	93'395'336.15	34'330'425.17	64'673'333.35	19'432'155.03
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	7.O	-158'068'669.50	-53'762'580.20	-93'395'336.15	-34'330'425.17	-64'673'333.35	-19'432'155.03
Excédent de produits / de charges de l'exercice		-	-	-	-	-	-

1. BASES ET ORGANISATION /

1.A/ Forme juridique, but et siège social

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services Industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP).

Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B/ Enregistrement au Registre de la prévoyance professionnelle et fonds de garantie

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.C/ Indication de la loi, des statuts et des règlements

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services Industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI « villes et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI « villes et communes »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2018.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** du 5 décembre 2013, amendé au 14 décembre 2017, état au 1^{er} janvier 2018.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} octobre 2017.
- g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 23 juin 2017.
- h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013, état au 24 juin 2016.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2018.
- j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2018.

1.D/Organes et droit à la signature

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des membres actifs, 8 représentant-e-s des employeurs et un représentant des membres retraités, avec voix consultative.

En 2017, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :

CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe *

PAGANI Rémy

SALERNO Sandrine * *Vice-présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel* *Président*

MUMENTHALER François

SIG

DEVAUD Daniel * (*jusqu'au 03.08.2017 et dès le 01.11.2017*)

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

CHEVALLEY Denis (*dès le 01.02.2017*)

DALPHIN Marc * (*jusqu'au 31.01.2017*)

KELLER Simon-Pierre

MORO Nicolas *

TABOURIN Jean-Lou *

COMMUNES

LUZZATTO Christine

RUETTIMANN Patrick *

SIG

SCHAUB Patrick *

SENTI MARI SANTA CRUZ Christine

Membres retraités

URCAP

POSCIA Daniel *Voix consultative*

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches au Bureau du Conseil de Fondation ainsi qu'à deux Commissions, la Commission de placement et la Commission assurance et juridique, composés, en 2017, des membres suivants :

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

SALERNO Sandrine *Vice-présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel *Président*

SIG

DEVAUD Daniel
(jusqu'au 03.08.2017 et dès le 01.11.2017)

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

DALPHIN Marc (jusqu'au 31.01.2017)

MORO Nicolas

TABOURIN Jean-Lou (dès le 01.02.2017)

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

SCHAUB Patrick

COMMISSION DE PLACEMENT

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

PAGANI Rémy

COMMUNES

GOEHRING Marcel

SIG

DEVAUD Daniel
(jusqu'au 03.08.2017 et dès le 01.11.2017)

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

CHEVALLEY Denis (dès le 01.02.2017)

DALPHIN Marc (jusqu'au 31.01.2017)

KELLER Simon-Pierre *Vice-président*

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

SENTI MARI SANTA CRUZ Christine *Présidente*

COMMISSION ASSURANCE ET JURIDIQUE

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe

COMMUNES

MUMENTHALER François

SIG

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

MORO Nicolas *Vice-président*

TABOURIN Jean-Lou

COMMUNES

LUZZATTO Christine

SIG

SCHAUB Patrick *Président*

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2017 :

CPI « VILLES ET COMMUNES »

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BURRI Olivier

GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe

MORET Jacques

PAGANI Rémy

SALERNO Sandrine *Vice-présidente*

COMMUNES

GOEHRING Marcel

MOREL Anne-Françoise

MUMENTHALER François

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

BARRIERA Gabrielle

CHEVALLEY Denis

DALPHIN Marc

KELLER Simon-Pierre

MORO Nicolas

TABOURIN Jean-Lou

TOURKI Laïla

COMMUNES

LAVANCHY Frank

LUZZATTO Christine *Présidente*

RUETTIMANN Patrick

Membres retraités

URCAP

MARECHAL Raymond

CPI « SIG »

Employeurs

SIG

DEVAUD Daniel
(jusqu'au 03.08.2017 et dès le 01.11.2017)

GAUDERLOT Céline

MONIN Robert

ROCH Barthélémy *Président*

Membres actifs

SIG

CARMINATI Louis *Vice-président*

FIVAZ Fabien

SCHAUB Patrick

SENTI MARI SANTA CRUZ Christine

Membres retraités

URCAP

POSCIA Daniel *Voix consultative*

Droit à la signature

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction ont un droit de signature collectif à deux. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit de signature collectif à deux à des collaborateurs et collaboratrices de CAP Prévoyance.

Principe de loyauté

CAP Prévoyance, conformément à la législation fédérale, met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le Règlement de placement. Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informé-e-s et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis complètent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales, notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP 2.

Pour l'exercice 2017, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E/Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Bernard ROMANENS – Pittet Associés SA

Organe de révision

**Guy CHERVET – BfB
Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA**

Conseillers financiers

**Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl
Michel GADA – Olifan Finance SA**

Médecin-conseil

Dre Marianna LALICATA-GISSELBAEK

Autorité de surveillance

**Autorité cantonale de surveillance
des fondations et des institutions
de prévoyance (ASFIP)**

Direction du fonds Capacity

FundPartners Solutions SA

1.F/Employeurs affiliés

Employeur	Assurés actifs		Pensionnés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Anières	16	0.20%	6	0.13%	22	0.17%
Avully	6	0.08%	5	0.11%	11	0.09%
Avusy	7	0.09%	1	0.02%	8	0.06%
Bardonnex	8	0.10%	4	0.08%	12	0.10%
Bellevue	18	0.23%	5	0.11%	23	0.18%
Bernex	129	1.63%	40	0.85%	169	1.34%
Aire-la-Ville	3	0.04%	0	0.00%	3	0.02%
Cartigny	3	0.04%	4	0.08%	7	0.06%
Céligny	4	0.05%	0	0.00%	4	0.03%
Chancy	4	0.05%	1	0.02%	5	0.04%
Chêne-Bougeries	77	0.97%	47	0.99%	124	0.98%
Chêne-Bourg	45	0.57%	22	0.47%	67	0.53%
Choulex	8	0.10%	2	0.04%	10	0.08%
Collex-Bossy	8	0.10%	1	0.02%	9	0.07%
Collonge-Bellerive	58	0.73%	16	0.34%	74	0.59%
Cologny	38	0.48%	25	0.53%	63	0.50%
Confignon	28	0.35%	5	0.11%	33	0.26%
Corsier	15	0.19%	5	0.11%	20	0.16%
Dardagny	7	0.09%	3	0.06%	10	0.08%
AFJ Rhône Sud	48	0.61%	2	0.04%	50	0.40%
FCTPL	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
3 Chêne Culture	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
Genthod	13	0.16%	5	0.11%	18	0.14%
Grand-Saconnex	73	0.92%	39	0.82%	112	0.89%
Hermance	7	0.09%	5	0.11%	12	0.10%
Jussy	10	0.13%	4	0.08%	14	0.11%
Laconnex	3	0.04%	3	0.06%	6	0.05%
Lancy	229	2.90%	118	2.50%	347	2.75%
Meinier	14	0.18%	8	0.17%	22	0.17%
Meyrin	379	4.80%	154	3.26%	533	4.22%
Onex	184	2.33%	104	2.20%	288	2.28%
Perly-Certoux	13	0.16%	7	0.15%	20	0.16%
Plan-les-Ouates	164	2.08%	27	0.57%	191	1.51%
Pregny-Chambésy	22	0.28%	11	0.23%	33	0.26%
Presinge	6	0.08%	2	0.04%	8	0.06%
Puplinge	15	0.19%	5	0.11%	20	0.16%
Russin	2	0.03%	0	0.00%	2	0.02%
Satigny	23	0.29%	11	0.23%	34	0.27%
Soral	0	0.00%	1	0.02%	1	0.01%
Thônex	84	1.06%	25	0.53%	109	0.86%
Troinex	12	0.15%	4	0.08%	16	0.13%
Vandoeuvres	13	0.16%	6	0.13%	19	0.15%
Vernier	387	4.90%	144	3.05%	531	4.20%
Versoix	116	1.47%	25	0.53%	141	1.12%
Veyrier	59	0.75%	26	0.55%	85	0.67%
Le Sapay	9	0.11%	0	0.00%	9	0.07%
Centre Sportif de Sous-Moulin	18	0.23%	9	0.19%	27	0.21%
OPC Seymaz	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
OPC Salève	1	0.01%	1	0.02%	2	0.02%
CAP Prévoyance	24	0.30%	4	0.08%	28	0.22%
Ville de Genève	3'776	47.78%	2'479	52.43%	6'255	49.52%
SIG	1'658	20.98%	1'294	27.37%	2'952	23.37%
Total	7'903		4'728		12'631	

2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Membres actifs	7'903	7'794	6'245	6'129	1'658	1'665
<i>Hommes</i>	4'938	4'875	3'608	3'531	1'330	1'344
<i>Femmes</i>	2'965	2'919	2'637	2'598	328	321
Membres pensionnés	4'728	4'693	3'434	3'410	1'294	1'283
<i>Hommes</i>	2'722	2'726	1'864	1'868	858	858
<i>Femmes</i>	2'006	1'967	1'570	1'542	436	425
Total	12'631	12'487	9'679	9'539	2'952	2'948
Retraité-e-s	3'338	3'292	2'468	2'432	870	860
Enfants de retraité-e-s	106	119	80	89	26	30
Invalides	214	217	166	170	48	47
Enfants d'invalides	54	60	37	44	17	16
Conjoint-e-s survivant-e-s	969	956	649	641	320	315
Conjoint-e-s divorcé-e-s	1	-	1	-	0	-
Orphelin-e-s	46	49	33	34	13	15
Total	4'728	4'693	3'434	3'410	1'294	1'283

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT //

3.A/ Explication des plans de prévoyance en vigueur en 2017

PRESTATIONS

Type de plans	Primauté des prestations
Age de début d'assurance pour les risques invalidité et décès	1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire
Age de début d'assurance pour la retraite	1 ^{er} jour du mois qui suit le 24 ^e anniversaire
Age ordinaire de la retraite	64 ans
Durée d'assurance possible	40 ans
Rachat d'années d'assurance	Possible sans limite d'âge
Compte individuel d'épargne	Possible pour financer la réduction des prestations en cas de retraite anticipée une fois la durée d'assurance complète acquise, soit une origine des droits de 24 ans
Salaire de base	Il prend en compte le salaire mensuel fixe sur 12 mois et lorsque l'employeur le décide, les éventuels compléments fixes, non soumis à variation, y compris le 13 ^e salaire
Déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum de l'AVS (CHF 28'200.- en 2017) pondérée au taux d'activité
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
Rente de retraite à l'âge terme	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance} \times \text{taux moyen d'activité}$
Facteurs de réduction et de majoration en cas d'anticipation ou d'ajournement de la retraite	5% par année d'anticipation ou par année d'ajournement
Rente d'enfant de retraité-e	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente d'invalidité	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance projetée jusqu'à 64 ans} \times \text{taux moyen d'activité projeté jusqu'à 64 ans}$
Rente d'enfant d'invalidé	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente de conjoint-e survivant-e	60% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Rente d'orphelin-e	20% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Capital décès	Le droit au capital décès naît lorsqu'il n'existe ni conjoint-e survivant-e, ni orphelin-e au sens du plan de prévoyance. Le montant du capital décès d'un membre actif correspond à la prestation de sortie sous déduction des éventuelles créances de la CPI. Le montant du capital décès d'un-e retraité-e ou d'un-e invalide n'est calculé que pour les rentes en cours depuis moins de 10 ans. Il correspond aux apports effectués par la ou le défunt-e, sous déduction des prestations déjà perçues et des éventuelles créances de la CPI

3.B/ Financement, méthodes appliquées

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une contribution sur le salaire assuré de 8% pour les membres actifs, et de 16% pour les employeurs, ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation assurée supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1% pour les membres actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2% pour les employeurs, dès lors que seuls les risques invalidité et décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 – 2/3, avec un plafond maximum de 90% de l'augmentation assurée – pondéré au taux d'activité pour les membres actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI « villes et communes » applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, établi conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP2, a été approuvé par l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance par décision du 8 octobre 2014.

La CPI « SIG » applique le système de la capitalisation complète.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE /



4.A/ Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques de la CPI « villes et communes », selon la norme Swiss GAAP RPC 26, obligatoire pour toutes les institutions de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'exception résulte du fait que la CPI « villes et communes » répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80% d'ici à 2052.

Aussi, avec l'accord de l'organe de révision, CAP Prévoyance a choisi de considérer l'objectif réglementaire de 80% comme niveau de couverture intégrale (équivalant au degré de couverture de 100% des caisses de droit privé), et de constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI « villes et communes » sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20%) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20%) résultant du fait que la CPI déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées ;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir points 6.A et 6.C).

Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

Pour la CPI « SIG », qui applique le système de la capitalisation complète, les comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.B/Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

Titres

- Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière, au 31 décembre 2017.
- Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme le fonds Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.
- Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres, qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concernés. Au besoin, un audit externe peut être requis.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du 31 décembre 2017.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des «cash flows actualisés» («discounted cash flows»).

Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés est constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Elle est intégrée au passif dans la rubrique «provisions non techniques». Elle est de CHF 0.-- en 2017.

Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50% pour le matériel informatique et de 10% pour le mobilier de bureau.

Engagements

Les engagements techniques (de prévoyance) portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

Les engagements non techniques sont portés au bilan à leur valeur nominale.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE /

5.A/Nature de la couverture des risques, réassurance

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

5.B/Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques périodiques VZ 2015 (P2017) au taux d'intérêt technique de 3%.

5.C/ Informations actuarielles, degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Bilan technique

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	1'936'374'279.25	1'632'882'090.10	1'377'311'152.45	1'149'752'473.00	559'063'126.80	483'129'617.10
Rappels de cotisations des membres actifs	- 4'259'134.00	5'014'946.00	3'137'489.80	3'623'405.00	1'121'644.20	1'391'541.00
Rappels de cotisations des employeurs	- 15'741'502.60	16'680'927.30	11'104'091.20	11'703'831.90	4'637'411.40	4'977'095.40
Prestations de libre passage nettes (PLPN)	= 1'916'373'642.65	1'611'186'216.80	1'363'069'571.45	1'134'425'236.10	553'304'071.20	476'760'980.70
Crédits de rappels des membres actifs	+ 650'144.40	222'778.60	567'670.80	177'361.00	82'473.60	45'417.60
Crédits de rappels des employeurs	+ 2'998'783.45	801'620.80	2'588'171.80	588'084.45	410'611.65	213'536.35
Comptes individuels d'épargne des membres actifs	+ 182'537'094.05	187'164'643.10	124'257'993.45	126'535'963.90	58'279'100.60	60'628'679.20
Capitaux de prévoyance des membres actifs	= 2'102'559'664.55	1'799'375'259.30	1'490'483'407.50	1'261'726'645.45	612'076'257.05	537'648'613.85
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés (CPP)	+ 2'210'020'859.00	2'082'159'473.00	1'472'916'200.00	1'392'616'712.00	737'104'659.00	689'542'761.00
Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés	= 4'312'580'523.55	3'881'534'732.30	2'963'399'607.50	2'654'343'357.45	1'349'180'916.05	1'227'191'374.85



PROVISIONS TECHNIQUES

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Adaptation des bases techniques des membres actifs	13'414'615.50	40'279'655.40	9'541'487.00	28'360'630.90	3'873'128.50	11'919'024.50
Adaptation des bases techniques des membres pensionnés	+ 15'470'146.00	52'053'986.85	10'310'413.40	34'815'417.80	5'159'732.60	17'238'569.05
Adaptation des bases techniques	= 28'884'761.50	92'333'642.25	19'851'900.40	63'176'048.70	9'032'861.10	29'157'593.55
Événements spéciaux (décisions des Comités de gestion)	+ -	455'901'886.70	-	320'584'762.20	-	135'317'124.50
Abaissement du taux d'intérêt technique	+ 336'384'602.15	-	236'615'599.23	-	99'769'002.92	-
Taux d'intérêt technique différencié (3.5% VS 4%)	+ -	11'649'544.00	-	7'884'592.00	-	3'764'952.00
Cas d'invalidité en suspens	+ 12'357'235.48	12'297'454.85	8'135'460.58	8'075'679.95	4'221'774.90	4'221'774.90
Total des provisions techniques	= 377'626'599.13	572'182'527.80	264'602'960.21	399'721'082.85	113'023'638.92	172'461'444.95

ENGAGEMENTS

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres actifs	2'354'388'853.28	2'141'797'803.55	1'670'123'022.34	1'504'198'192.30	684'265'830.94	637'599'611.25
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres pensionnés	+ 2'335'818'269.40	2'311'919'456.55	1'557'879'545.36	1'549'866'248.00	777'938'724.04	762'053'208.55
Total des engagements de prévoyance	= 4'690'207'122.68	4'453'717'260.10	3'228'002'567.70	3'054'064'440.30	1'462'204'554.98	1'399'652'819.80

Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP:

- CHF 543'040'848.30 pour la CPI « villes et communes »,
- CHF 196'585'561.65 pour la CPI « SIG ».

DÉTERMINATION DES FORTUNES DE PRÉVOYANCE
EN VALEUR DE LIQUIDATION (ART. 44 OPP2) ET DES DEGRÉS DE COUVERTURE

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Total de l'actif (y compris CHF 100'000.-- de capital propre dans le total consolidé)	4'573'359'736.82	4'132'763'824.79	2'811'942'705.72	2'525'371'502.59	1'761'317'031.10	1'607'292'322.20
Dettes	- 113'734'684.02	33'301'199.39	77'993'795.57	24'145'276.93	35'740'888.45	9'155'922.46
Compte de régulation passif	- 2'174'885.79	1'783'364.98	1'485'775.89	1'308'929.47	689'109.90	474'435.51
Provisions non techniques	+ -	-	-	-	-	-
Total de fortune en valeur de liquidation	= 4'457'450'167.01	4'097'679'260.42	2'732'463'134.26	2'499'917'296.19	1'724'887'032.75	1'597'661'964.23
Détermination du degré de couverture	= 95.04%	92.01%	84.65%	81.86%	117.96%	114.15%

5.D/ Constitution de la provision pour adaptation des bases techniques

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui devrait intervenir chaque 5 ans.

Au 31 décembre 2017, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 0.7% des capitaux de prévoyance des membres actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et 0.7% des capitaux de prévoyance des membres pensionnés.

Ces taux sont augmentés chaque année de 0.35% pour les membres actifs et pensionnés. L'objectif est d'atteindre un montant équivalent à 1.75% des capitaux de prévoyance des membres actifs et des capitaux de prévoyance des membres pensionnés avant changement des bases techniques.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.

5.E/ Constitution de la provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience), à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

La provision pour cas d'invalidité en suspens est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des assurés actifs décrit ci-dessus. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des membres actifs et le capital de prévoyance des membres invalides en cas de sinistre.

Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques.

5.F/ Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

L'objectif de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est calculé par l'expert en prévoyance professionnelle. Il tient compte en particulier de la durée courant jusqu'au moment envisagé pour la diminution du taux d'intérêt technique, du niveau de l'adaptation du taux d'intérêt technique envisagé, et de son incidence sur l'évaluation des capitaux de prévoyance et des autres provisions techniques.

L'augmentation annuelle de la provision est mise à la charge de l'exercice comptable concerné.

Lors de la baisse du taux d'intérêt technique, l'augmentation des capitaux de prévoyance et provisions techniques qui en résulte est prélevée sur la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Si la provision est insuffisante, la différence est mise à la charge de l'exercice comptable concerné. Si elle est trop élevée, le solde est dissout.

Considérant la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI, les Comités de gestion ont décidé de doter la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt de CHF 236.6 mios pour la CPI « villes et communes » et de CHF 99.8 mios pour la CPI « SIG ». Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions qui conduisent à un taux d'intérêt technique implicite de 2.5%.

5.G/ Constitution de la provision pour événements spéciaux

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision du Comité de gestion ou de tout événement qui amènera la CPI, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des membres actifs et/ou des membres pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels.

Cette provision a été dissoute au 31 décembre 2017 et a servi à financer le changement du taux d'intérêt technique.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS /

6.A/ Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation et le règlement de placement.

Le règlement de placement a été révisé suite à l'adoption des nouvelles stratégies de placement pour les CPI, mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018. Dans sa séance du 20 avril 2018, le Conseil de Fondation a formalisé les mises à jour des annexes 3 et 4 du règlement de placement afin de tenir compte des nouveaux paramètres des stratégies: répartition des actifs, marges d'intervention tactiques et limites stratégiques, rendements espérés, risques attendus et critères pour la détermination des réserves de fluctuation de valeurs.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérant-e-s, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte relative aux principes d'investissements responsables ;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire ;
- la méthode et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- les stratégies de placement des CPI ;
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers et conseillères externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes avec des mandats spécifiques.

Investissements mobiliers – fonds institutionnel Capacity

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts. Les solutions de gestion active sont majoritaires et représentent entre 55% et 60% du total des valeurs mobilières.

Afin d'assurer une gestion commune des placements mobiliers pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose d'un fonds de placement dédié – le fonds institutionnel Capacity – subdivisé en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en fonds hypothécaires, en private equity et en fonds immobiliers suisses et étrangers sont gérés séparément. Grâce à une gestion commune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels de Capacity ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation.

La société de direction du fonds est FundPartner Solutions SA. La direction du fonds est responsable de l'administration du fonds, de la gestion des aspects légaux, de la conformité des placements, de la gestion du risque, du contrôle des investissements ainsi que de la comptabilité des titres concernés. Elle est chargée de calculer et de transmettre la valeur nette d'inventaire des parts des compartiments du fonds Capacity ainsi que de remettre à CAP Prévoyance un rapport annuel audité du fonds.

Les titres et les compartiments du fonds Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés au fonds Capacity, qui représentaient CHF 2'689,1 mio à fin décembre 2017, soit près de 90% des valeurs mobilières, hors dette d'assainissement des SIG et liquidités courantes, sont également déposés auprès de Pictet & Cie SA.

Investissements immobiliers directs

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisés, selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. La gestion et la répartition des tâches sont réglementés.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation sur la base du préavis de la Commission de placement.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préviser l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Gestionnaires de placements mobiliers et agréments

La liste des gérant-e-s ainsi que leurs agréments figure à l'appendice 1.

Stratégies de placement

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement.

Les stratégies de placement des CPI sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (ci-après études ALM) propres à chacune des CPI et consistent en la détermination des besoins de rendement, ainsi qu'en l'évaluation des tolérances aux risques et des conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre aux CPI.

Les stratégies en vigueur en 2017 ont été déterminées par des études menées en 2013 en collaboration avec la société Mercer (conseil en prévoyance professionnelle). Elles ont été validées

par les Comités de gestion et adoptées par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013, et amendée en 2015 en ce qui concerne les liquidités. Ces stratégies étaient prévues pour une période de 4-5 ans.

Cependant, durant l'année 2017 et compte tenu des travaux liés à l'abaissement des taux d'intérêts techniques, le Conseil de Fondation a décidé d'anticiper le renouvellement des études ALM afin de revoir les stratégies de placement pour tenir compte des changements techniques.

Ces études ALM ont été menées en collaboration avec la société AON Hewitt. Elles ont fait l'objet de plusieurs séances de la Commission de placement, des Comités de gestion des CPI et du Conseil de Fondation.

Les nouvelles stratégies de placement ont été adoptées le 6 octobre 2017, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans (stratégies 2018-2022).

Ces nouvelles stratégies ont nécessité quelques adaptations au niveau des classes d'actifs, mais confirment les allocations mises en œuvre depuis de nombreuses années, avec une proportion immobilière de 35%, une part d'investissement en actions située entre 33% et 35% et une part en obligations fixée entre 20% et 25%. Elles sont assorties de nouveaux paramètres de rendements cibles, de risques attendus et d'objectifs de réserves de fluctuation de valeurs.

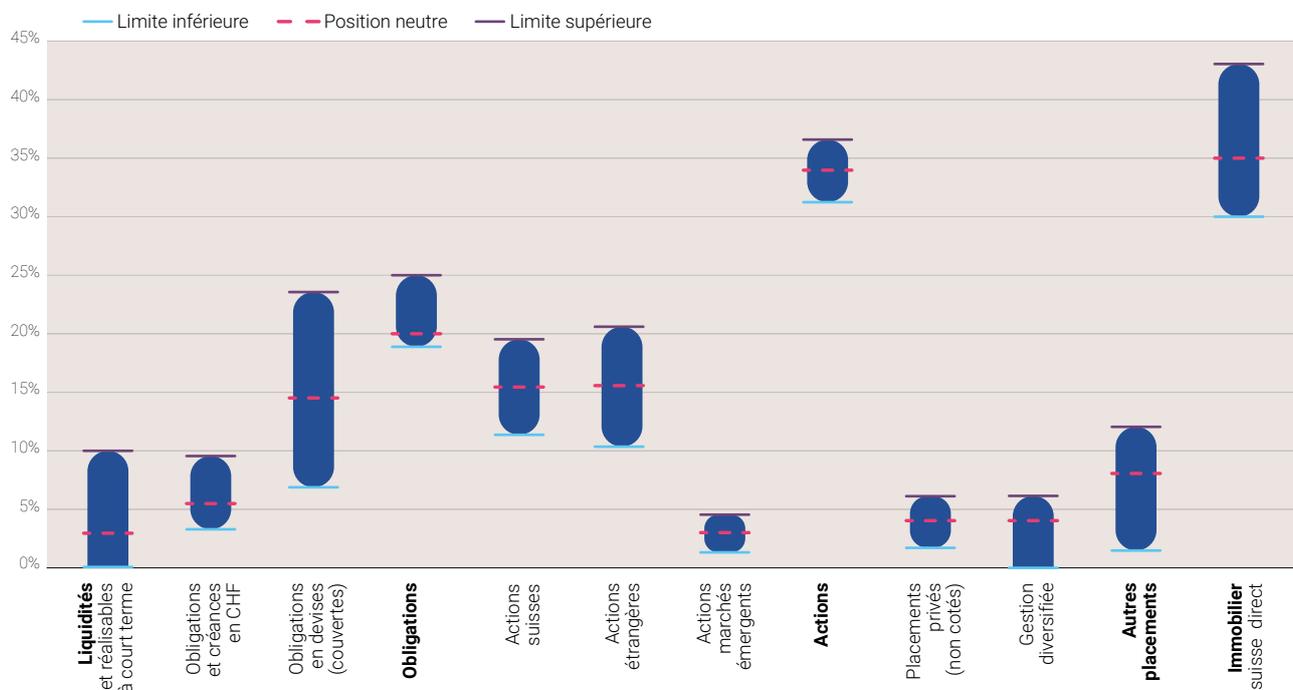
Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement de l'univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières.

Enfin, elles sont assorties d'une gestion de risque afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises.

STRATÉGIE DE PLACEMENT 2017

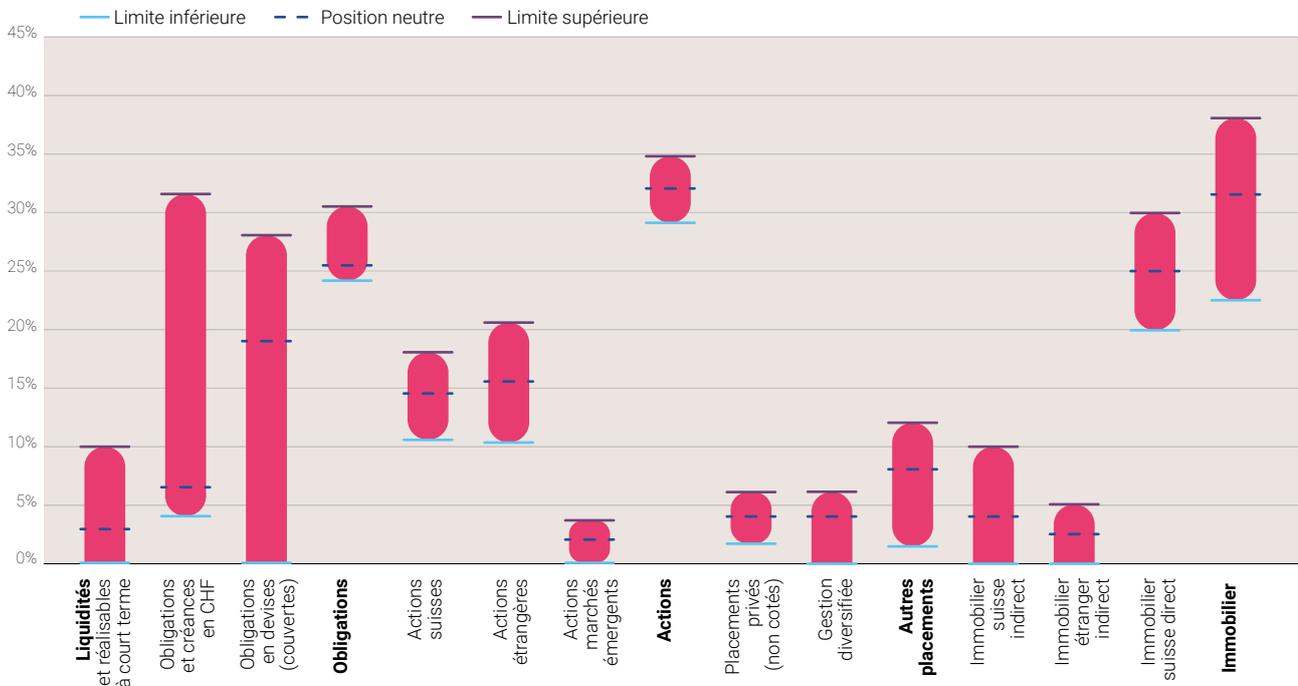
CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	10.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	10.0%
Obligations et créances en CHF	3.5%	5.5%	9.5%
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	14.5%	23.5%
Obligations	19.0%	20.0%	25.0%
Actions suisses	11.5%	15.5%	19.5%
Actions étrangères	10.5%	15.5%	20.5%
Actions marchés émergents	1.5%	3.0%	4.5%
Actions	31.5%	34.0%	36.5%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	12.0%
Immobilier suisse direct	30.0%	35.0%	43.0%
Immobilier	30.0%	35.0%	43.0%
Total		100.00%	
Rendement annualisé espéré		4.60%	
Volatilité annualisée anticipée		5.60%	



CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	10.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	10.0%
Obligations et créances en CHF	4.5%	6.5%	31.5%
Obligations en devises (couvertes)	0.0%	19.0%	28.0%
Obligations	24.5%	25.5%	30.5%
Actions suisses	11.0%	14.5%	18.0%
Actions étrangères	10.5%	15.5%	20.5%
Actions marchés émergents	0.5%	2.0%	3.5%
Actions	29.5%	32.0%	34.5%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	12.0%
Immobilier suisse indirect	-	4.0%	10.0%
Immobilier étranger indirect	0.0%	2.5%	5.0%
Immobilier suisse direct	20.0%	25.0%	30.0%
Immobilier	22.5%	31.5%	38.0%
Total		100.00%	
Rendement annualisé espéré		4.20%	
Volatilité annualisée anticipée		4.90%	



6.B/Extension des possibilités de placement

Conformément à la législation fédérale (49a et 50 OPP2), les stratégies appliquées font usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées. Ces extensions ont été décidées sur la base des études ALM pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques. Elles concernent les investissements immobiliers et les placements en devises qui dépassent la limite de 30% définie dans l'OPP 2 (voir point 6.D).

Ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance dispose de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs. Concernant les placements en devises, ils sont couverts par des programmes de gestion active des risques devises, et les expositions nettes en devises des CPI respectives sont supérieures à la limite de 30% au 31 décembre 2017 (voir point 6.D). Ces possibilités d'extension ont été consignées dans le règlement de placement.

Suite à l'apport extraordinaire des SIG du 1^{er} janvier 2014, prévu à l'article 31 des statuts, un dépassement temporaire de la limite concernant les placements auprès de l'employeur de l'article 57 de l'OPP 2 est autorisé. Au 31 décembre 2017, le solde de la dette d'assainissement correspondait à 8.3% de la fortune de la CPI « SIG ».

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques de l'article 50 al. 1 à 3 de l'OPP 2 sont respectés. Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers car leur vente est soumise à accord du Conseil d'Etat, conformément à l'article 98, alinéa 2 de la Constitution genevoise.

6.C/Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Pour compenser la variation de valeurs des placements, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre des études ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés comme suit :

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI respectives ;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI respectives.

Les éléments pris en considération au 31 décembre 2017 pour calculer le niveau de la réserve cible de chaque CPI ont pris en compte les stratégies de placement 2018-2022 :

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (étude ALM) au 31 décembre ;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus ;
- un horizon temps de 1 an ;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI ;
- un degré de sécurité de 99% ;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles.

Pour la CPI « villes et communes », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 80% est atteint ou dépassé.

Pour la CPI « SIG », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 100% est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (80%, respectivement 100%). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que ce dernier est atteint.

Selon les dispositions du règlement de placement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, la réserve de fluctuation de valeurs devrait s'élever à 18.3% de la fortune de prévoyance pour la CPI « villes et communes », et à 16.0% des engagements de prévoyance pour la CPI « SIG ».

Pour la CPI « villes et communes », calculé sur la base de la valeur des actifs nets au 31 décembre 2017, le montant cible de la réserve est de CHF 500'040'754.--.

Pour la CPI « SIG », calculé sur la base des engagements de prévoyance totaux au 31 décembre 2016, le montant cible de la réserve est de CHF 233'952'729.--.

Les rendements obtenus en 2017 ont permis d'augmenter les réserves de fluctuation de valeurs, dont les soldes au 31 décembre 2017 sont les suivants :

- CHF 150'061'080.-- pour la CPI « villes et communes ». Cette réserve représente 5.49% de la valeur des actifs nets, ou 30.01% de la valeur de la cible. La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc que partiellement constituée, limitant de ce fait la capacité de risque.
- CHF 262'682'478.-- pour la CPI « SIG ». Cette réserve représente 17.96% de la valeur des engagements totaux, soit 112.28% de la valeur de la cible définie au 31 décembre 2017.

Cependant, ce niveau ne représente que 79.84% de la nouvelle cible calculée sur la base des paramètres valables dès le 1^{er} janvier 2018. Dans la perspective de la nouvelle stratégie de placement, la réserve de fluctuation de valeurs n'est donc pas totalement constituée. Elle serait encore plus faible si le solde de la dette d'assainissement était exclu de la fortune de prévoyance.

6.D/Présentation des placements par catégorie

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

	31.12.2017		31.12.2016		Limite par catégorie	Art. OPP 2
	MCHF	%	MCHF	%		
Liquidités et réalisables à court terme*	364.7	8.0%	196.3	4.7%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	5%	art. 57
Obligations et créances en CHF	308.8	6.7%	438.2	10.6%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	577.1	12.6%	427.0	10.3%		
Actions suisses	738.3	16.1%	638.2	15.4%		
Actions étrangères et marchés émergents	918.0	20.1%	827.8	20.0%	50%	art.54b / art.55
Placements privés (non cotés)	119.9	2.6%	110.9	2.7%		
Gestion diversifiée	179.1	3.9%	161.5	3.9%	15%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-		
Immobilier suisse	1'296.6	28.4%	1'281.8	31.0%		
Immobilier étranger	62.5	1.4%	35.0	0.8%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	50%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	8.3	0.2%	16.0	0.4%		
Immobilisations corporelles	-	0.0%	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-		art. 56a
Totaux	4'573.4	100.0%	4'132.8	100.0%		

* la part des liquidités effectivement disponible est de 6.4% (voir point 7.G)

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e)

CPI « VILLES ET COMMUNES »

	Limite inférieure %	Position neutre %	Limite supérieure %	31.12.2017		31.12.2016		Limite par catégorie %	Art. OPP 2
				MCHF	%	MCHF	%		
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	10.0%	241.0	8.57%	135.0	5.3%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	0.00%	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.5%	5.5%	9.5%	152.1	5.41%	144.8	5.7%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	0.00%	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	14.5%	23.5%	354.9	12.62%	327.7	13.0%		
Actions suisses	11.5%	15.5%	19.5%	462.6	16.45%	395.9	15.7%		
Actions étrangères et marchés émergents	12.0%	18.5%	25.0%	572.4	20.35%	512.9	20.3%	50.0%	art.54b / art.55
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%	80.7	2.87%	74.7	3.0%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	109.0	3.88%	98.1	3.9%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	0.00%	-	-		
Immobilier suisse	30.0%	35.0%	43.0%	835.9	29.73%	832.8	33.0%		
Immobilier étranger	-	-	-	-	0.00%	-	-	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	0.00%	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	3.3	0.12%	3.5	0.1%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	0.00%	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	0.00%	-	-		art. 56a
Totaux		100.0%		2'811.9	100.0%	2'525.4	100.0%		

* la part des liquidités effectivement disponible est de 6.9% (voir point 7.G)

CPI « SIG »

	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2017		31.12.2016		Limite par catégorie	Art. OPP 2
	%	%	%	MCHF	%	MCHF	%		
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	10.0%	123.5	7.0%	61.2	3.7%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	4.5%	6.5%	31.5%	156.7	8.9%	293.4	18.2%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises (couvertes)	0.0%	19.0%	28.0%	222.2	12.6%	99.2	6.2%		
Actions suisses	11.0%	14.5%	18.0%	275.7	15.7%	242.4	15.1%		
Actions étrangères et marchés émergents	11.0%	17.5%	24.0%	345.7	19.6%	314.9	19.6%	50.0%	art.54b / art.55
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	6.0%	39.1	2.2%	36.2	2.3%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	70.2	4.0%	63.5	4.0%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	20.0%	29.0%	40.0%	460.7	26.2%	449.0	27.9%		
Immobilier étranger	0.0%	2.5%	5.0%	62.5	3.6%	35.0	2.2%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	5.1	0.2%	12.5	0.8%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
Totaux		100.0%		1'761.3	100.0%	1'607.3	100.0%		

* la part des liquidités effectivement disponible est de 5.7% (voir point 7.G)

RÉPARTITION DES ACTIFS AVEC L'EFFET DES DÉRIVÉS (ART. 56A OPP 2)

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Placements						
Avoirs en banques, comptes à terme et parts de fonds de placement monétaires en francs suisses	345'114'177.41 7.55%	188'153'455.92 4.55%	227'861'049.77 8.10%	129'545'833.66 5.13%	117'153'127.64 6.65%	58'507'622.26 3.64%
Avoirs en banques et parts de fonds de placement monétaires en monnaies étrangères	19'544'508.08 0.43%	8'123'729.97 0.20%	13'172'998.43 0.47%	5'475'394.01 0.22%	6'371'509.65 0.36%	2'648'335.96 0.16%
Obligations suisses en francs suisses	165'018'546.10 3.61%	154'227'689.04 3.73%	151'799'558.84 5.40%	144'513'900.48 5.72%	13'218'987.26 0.75%	9'713'788.56 0.60%
Titres de gages immobiliers, lettres de gages et prêts hypothécaires	143'758'769.02 3.14%	283'990'700.07 6.87%	268'000.95 0.01%	307'766.30 0.01%	143'490'768.07 8.15%	283'682'933.77 17.65%
Obligations suisses et étrangères libellées en monnaies étrangères et parts de fonds de placement	577'060'941.91 12.62%	426'959'310.74 10.33%	354'900'415.77 12.62%	327'718'809.09 12.98%	222'160'526.14 12.61%	99'240'501.65 6.17%
Actions étrangères cotées, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	1'217'048'666.46 26.61%	1'092'524'095.89 26.44%	762'112'100.72 27.10%	680'504'138.17 26.95%	454'936'565.74 25.83%	412'019'957.72 25.63%
Actions suisses, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	738'326'703.63 16.14%	645'933'113.79 15.63%	462'606'885.45 16.45%	401'020'787.21 15.88%	275'719'818.18 15.65%	244'912'326.58 15.24%
Immeubles, sociétés immobilières et parts de fonds de placement « immobilier »	1'359'151'080.93 29.72%	1'316'828'041.43 31.86%	835'936'623.89 29.73%	832'765'773.57 32.98%	523'214'457.04 29.71%	484'062'267.86 30.12%
	4'565'023'393.54	4'116'740'136.85	2'808'657'633.82	2'521'852'402.49	1'756'265'759.72	1'594'787'734.36
	99.82%	99.61%	99.88%	99.86%	99.71%	99.22%
Autres actifs						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	8'336'343.28 0.18%	16'023'687.94 0.39%	3'285'071.90 0.12%	3'519'100.10 0.14%	5'051'271.38 0.29%	12'504'587.84 0.78%
Total de la fortune déterminante	4'573'359'736.82 100.00%	4'132'763'824.79 100.00%	2'811'942'705.72 100.00%	2'525'371'502.59 100.00%	1'761'317'031.10 100.00%	1'607'292'322.20 100.00%

COMPARAISON AVEC L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

CPI « villes et communes »

Il ressort des tableaux précédents que, mis à part les obligations consolidées, situées légèrement en dessous de la limite inférieure de la stratégie (18% contre 19%), toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement. Cependant, considérant les nouvelles marges d'allocation tactique de la stratégie 2018-2022, valables à partir du 1^{er} janvier 2018, le Conseil de Fondation a considéré que l'ajustement de l'allocation effective n'était pas nécessaire au 31 décembre 2017.

Les liquidités ainsi que les actions dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent en dessous.

L'exposition globale brute de la CPI en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% en devises étrangères de l'OPP 2, avec une exposition brute de 40.9% (CHF 1'128 mios).

Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 23.8% (CHF 269 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises, qui ne fait pas l'objet de couverture, est de CHF 859 mios, soit 76.2% de l'exposition totale en devises, ou 31.2% de la fortune globale.

CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que, mis à part un dépassement de la limite stratégique supérieure pour les actions consolidées (35.3% contre 34.5%), toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement. Cependant, considérant les nouvelles marges d'allocation tactique de la stratégie 2018-2022, valables à partir du 1^{er} janvier 2018, le Conseil de Fondation a considéré que l'ajustement de l'allocation effective n'était pas nécessaire au 31 décembre 2017.

Les liquidités ainsi que les actions dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent en dessous.

Le portefeuille d'obligations en monnaies étrangères est faiblement doté mais toutefois conforme aux limites stratégiques.

L'exposition globale brute de la CPI en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% en devises étrangères de l'OPP 2, avec une exposition brute de 43.0% (CHF 745 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 26.3% (CHF 196 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 549 mios, soit 68,3% de l'exposition totale en devises, ou 31.7% de la fortune globale.

Ainsi, pour les deux CPI, les dispositions de l'OPP 2 relatives à la limite globale maximale de 30% en devises étrangères sont dépassées (voir point 6.B).

6.E/Engagements de versements complémentaires

Les engagements complémentaires ont augmenté de CHF 15'792'174.-- par rapport au 31 décembre 2016 suite aux différents appels pour de nouveaux investissements, permettant ainsi de se rapprocher à terme de la position neutre de la stratégie de placement pour cette classe d'actif.

Véhicules de placement	Engagements en devises		Engagements en CHF	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Private Equity en CHF	225'400.00	889'000.00	225'400.00	889'000.00
Private Equity en CAD	1'262'196.00	1'417'173.00	981'736.05	1'074'047.07
Private Equity en JPY	233'842.00	235'552.00	2'023.00	2'052.58
Private Equity en USD	24'708'748.00	21'946'355.93	24'078'674.93	23'203'033.09
Private Equity en EUR	36'736'229.00	26'232'989.13	43'047'513.14	28'121'764.35
Private Equity en GBP	6'001'481.00	5'362'878.70	7'911'512.54	6'734'971.21
Private Equity en DKK	4'097'202.00	4'912'555.00	643'946.18	708'254.00
Private Equity en NOK	615'490.00	1'692'195.00	73'330.40	199'805.00
Private Equity en AUD	678'363.00	1'027'371.00	517'048.28	756'083.41
Total des engagements complémentaires			77'481'184.52	61'689'010.71

6.F/Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP 2. Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

La plupart des mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments du fonds Capacity, et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés non cotés. Au 31 décembre 2017, les opérations ouvertes dans le cadre de Capacity sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

En ce qui concerne les placements en private equity, effectués hors Capacity, aucune opération en devises n'était ouverte à la date de clôture.

6.G/Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au règlement de placement.

6.H/ Emprunts hypothécaires

En date des 15 décembre 2000, 31 octobre 2003, 10 octobre 2007 et 28 avril 2009, la Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8,2 mios, CHF 3,150 mios, CHF 7,215 mios et CHF 4,725 mios.

Ces prêts sont destinés au financement des immeubles subventionnés sis chemin du Gué 65 à 65d à Lancy, route d'Hermance 6-8 à Collonge-Bellerive, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2b-2c, à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2017 est de 2.24%.

Ces quatre prêts, d'un montant total de CHF 23,290 mios, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservée le droit d'exiger des cédules en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1.88% de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.I/ Valeur économique des immeubles

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF). S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement en fonction des risques et opportunités en découlant.

Il est déterminé selon «le coût moyen pondéré du capital» prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques), tel que le pratiquerait usuellement un propriétaire.

Conformément au règlement de placement, l'évaluation des immeubles effectuée en interne fait régulièrement l'objet de contre-expertises établies sur des échantillons variables du parc immobilier. La dernière contre-expertise a été réalisée en 2015 sur un échantillon représentant un peu plus de 30% du parc immobilier. L'appréciation externe des divers experts mandatés a permis de confirmer la solidité de la méthodologie ainsi que la fiabilité des données et des analyses effectuées. De manière générale, elle a également permis de constater que le parc immobilier est estimé en lien avec une vision conservatrice à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est généralement plus prudente, puisque moins liée aux fluctuations du marché.

Sur la base notamment des taux de capitalisation ajustés et validés annuellement, la valeur au bilan des immeubles au 31 décembre 2017 s'élève à CHF 1'240'262'053.-- (CHF 1'235'557'528.-- en 2016). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1'239'987'000.--, augmentée de CHF 275'053.-- correspondant aux frais de différentes études en cours. Les taux de capitalisation, pondérés en fonction du nombre de bâtiments appartenant à chacune des catégories, varient entre 3.59% et 4.69%.

La variation de la valeur économique des immeubles – incluant les plus-values comptabilisées – est de CHF 4'674'000.--, représentant une augmentation de 0.38% par rapport à l'exercice précédent. Cette légère augmentation reflète la pression grandissante qui pèse sur l'immobilier direct, en partie due au durcissement des législations, au niveau historiquement très bas des taux d'intérêts hypothécaires, et aux difficultés persistantes du segment « bureaux ».

Ainsi, sans les pertes de valeurs observées sur les immeubles en fin de régime HLM (-0.19%), sur les bureaux du complexe des Charmilles (-0.17%), ou encore sur le Centre Commercial des Charmilles (-0.03%), l'augmentation globale de valeur aurait atteint CHF 9'546'000.--, soit 0.77% au lieu de 0.38%.

6.J/Détail des résultats des placements mobiliers et transparence des coûts

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	-	7'144'780	-	-	-	442'135	863'399	16'556	8'466'871
Intérêts nets c/c	-125'768	-2'125	-	-	-	-6'049	-97	-	-134'040
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-125'768	7'142'655	-	-	-	436'086	863'302	16'556	8'332'831
Gains/pertes nets sur titres	-75'275	744	-	5'458'766	2'044'814	13'799'054	653'474	880'319	22'761'895
Réévaluations de titres	-373'894	357'455	21'749'294	140'758'977	116'122'353	38'175'661	2'707'793	2'245'276	321'742'915
Provision titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de cours sur titres	-449'169	358'198	21'749'294	146'217'744	118'167'167	51'974'714	3'361'267	3'125'596	344'504'810
Gains et pertes de change	147	-	-	-	-	-333'029	-	-	-332'882
Réévaluations de change	-	-	-	-	-1'609'143	9'944'183	-	-	8'335'040
Résultat de change	147	-	-	-	-1'609'143	9'611'154	-	-	8'002'158
Frais de gestion	-961'738	-	-	-	-264'363	-2'003'432	-152'014	-155'500	-3'537'047
Frais bancaires	-18'380	-	-	-	-	-30'500	-	-	-48'880
Honoraires de custodian	-18'653	-13'494	-	-	-15'700	-45'699	-21'884	-16'193	-131'622
Frais sur placements collectifs	-76'597	-362'609	-2'646'393	-1'573'373	-5'451'721	-4'550'349	-359'094	-352'879	-15'373'015
Frais d'administration titres	-1'075'367	-376'103	-2'646'393	-1'573'373	-5'731'784	-6'629'979	-532'992	-524'573	-19'090'564
Résultat net	-1'650'158	7'124'750	19'102'901	144'644'371	110'826'240	55'391'976	3'691'577	2'617'579	341'749'235

* La rubrique «Frais de gestion» comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 961'738.- (voir point 7.M).

CONSOLIDÉ CPI « VILLES ET COMMUNES »

	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	-	28'082	-	-	-	297'999	-	-	326'081
Intérêts nets c/c	-84'321	-1'432	-	-	-	-4'202	-	-	-89'956
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-84'321	26'650	-	-	-	293'797	-	-	236'125
Gains/pertes nets sur titres	-30'831	501	-	3'058'148	1'059'734	9'300'548	-	-	13'388'099
Réévaluations de titres	-35'813	292'743	13'343'552	89'388'182	71'993'958	24'641'888	-	-	199'624'509
Provision titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de cours sur titres	-66'644	293'244	13'343'552	92'446'330	73'053'692	33'942'435	-	-	213'012'609
Gains et pertes de change	99	-	-	-	-	-224'462	-	-	-224'363
Réévaluations de change	-	-	-	-	-1'084'465	6'702'379	-	-	5'617'914
Résultat de change	99	-	-	-	-1'084'465	6'477'918	-	-	5'393'552
Frais de gestion	-648'212	-	-	-	-177'570	-1'350'313	-	-	-2'176'095
Frais bancaires	-12'277	-	-	-	-	-20'557	-	-	-32'835
Honoraires de custodian	-10'114	-9'095	-	-	-10'581	-29'813	-	-	-59'603
Frais sur placements collectifs	-996	-313'843	-1'797'480	-1'023'207	-3'412'182	-2'931'655	-	-	-9'479'363
Frais d'administration titres	-671'599	-322'938	-1'797'480	-1'023'207	-3'600'333	-4'332'338	-	-	-11'747'895
Résultat net	-822'466	-3'044	11'546'072	91'423'122	68'368'894	36'381'812	-	-	206'894'390



* La rubrique «Frais de gestion» comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 648'212.-- (voir point 7.M).

CONSOLIDÉ CPI « SIG »

	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	-	7'116'698	-	-	-	144'136	863'399	16'556	8'140'790
Intérêts nets c/c	-41'447	-693	-	-	-	-1'846	-97	-	-44'084
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	-41'447	7'116'005	-	-	-	142'290	863'302	16'556	8'096'706
Gains/pertes nets sur titres	-44'444	242	-	2'400'618	985'080	4'498'506	653'474	880'319	9'373'796
Réévaluations de titres	-338'081	64'712	8'405'742	51'370'796	44'128'395	13'533'773	2'707'793	2'245'276	122'118'406
Provision titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de cours sur titres	-382'525	64'954	8'405'742	53'771'414	45'113'475	18'032'279	3'361'267	3'125'596	131'492'202
Gains et pertes de change	48	-	-	-	-	-108'567	-	-	-108'520
Réévaluations de change	-	-	-	-	-524'678	3'241'804	-	-	2'717'126
Résultat de change	48	-	-	-	-524'678	3'133'236	-	-	2'608'606
Frais de gestion	-313'527	-	-	-	-86'793	-653'119	-152'014	-155'500	-1'360'953
Frais bancaires	-6'102	-	-	-	-	-9'943	-	-	-16'045
Honoraires de custodian	-8'538	-4'399	-	-	-5'119	-15'885	-21'884	-16'193	-72'019
Frais sur placements collectifs	-75'601	-48'766	-848'913	-550'165	-2'039'539	-1'618'694	-359'094	-352'879	-5'893'652
Frais d'administration titres	-403'768	-53'166	-848'913	-550'165	-2'131'452	-2'297'641	-532'992	-524'573	-7'342'668
Résultat net	-827'693	7'127'794	7'556'829	53'221'249	42'457'346	19'010'164	3'691'577	2'617'579	134'854'845

* La rubrique «Frais de gestion» comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 313'527.- (voir point 7.M).

L'estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER: Total Expense Ratio des placements collectifs) résulte des informations communiquées par la direction du fonds Capacity, dépositaire des titres, ainsi que des gérant-e-s concerné-e-s. Ces données ont été utilisées pour compléter le tableau ci-dessus, dont l'analyse permet de faire ressortir les éléments suivants:

CPI « VILLES ET COMMUNES »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 11'747'895.-; ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation;
- ce total représente 0.65% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2017 (0.65% en 2016);
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 9'479'363.-;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 7'342'668.-; ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation;
- ce total représente 0.58% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2017 (0.51% en 2016);
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 5'893'652.-;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE IMMOBILIÈRE DÉTENU EN DIRECT

Les frais de gestion de la fortune immobilière investie en direct se présentent ainsi:

- le total des frais de gestion, qui comprennent les frais de régies ainsi que les frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières s'élève à CHF 5'247'746.-; ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés dans les deux CPI selon leurs parts respectives;
- ce total représente 0.42% de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2017.

Frais de gestion consolidés

Ainsi, de manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève pour la CPI « villes et communes » à CHF 15'284'876.- et pour la CPI « SIG » à CHF 9'053'433.-.

En 2017, ces totaux représentent respectivement 0.58% (0.58% en 2016) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « villes et communes », et 0.54% (0.49% en 2016) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG ».

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0.57% (0.54% en 2016).

RÉTROCESSIONS

Conformément aux dispositions du règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules de placement qui prévoient des rétrocessions. En 2017, à l'intérieur de Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds de fonds. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds Capacity se sont élevées à CHF 104'850.-. Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction du fonds.

Transparence des frais

Le Conseil de Fondation a pris note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100% et s'est prononcé sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP 2.

6.K/ Rendements nets par catégorie de placement

CPI « VILLES ET COMMUNES »

	31.12.2017	31.12.2016
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	12.22%	3.84%
Liquidités	-0.70%	-0.03%
Obligations suisses	0.15%	1.02%
Obligations devises	3.41%	3.76%
Actions suisses	23.50%	1.36%
Actions étrangères et marchés émergents	17.25%	7.69%
Autres placements	11.09%	4.00%
Valeurs immobilières détenues en direct		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.04% ¹	4.34% ¹
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	9.54%	3.94%



CPI « SIG »

	31.12.2017	31.12.2016
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	11.28%	3.64%
Liquidités	-0.70%	-0.51%
Obligations suisses	3.40%	3.43%
Obligations devises	3.57%	3.19%
Actions suisses	22.61%	0.89%
Actions étrangères et marchés émergents	16.87%	7.60%
Autres placements	10.76%	3.49%
Immobilier suisse indirect	3.86%	6.22%
Immobilier étranger indirect	5.49%	3.66%
Valeurs immobilières détenues en direct		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.04% ¹	4.34% ¹
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	9.47%	3.82%

¹ Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.98%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.06%).

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION /

7.A/Comptes courants en banques et dépôts à court terme

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance (CCP), ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B/Obligations et créances en francs suisses

Dette d'assainissement SIG

Au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la création de CAP Prévoyance, une dette d'assainissement pour les SIG a été intégrée au bilan de leur CPI. Cette dette est amortie sur une durée de 7 ans (échéance 1^{er} janvier 2020) et porte un intérêt de 3.5%. L'amortissement est calculé sur la base d'une annuité constante «praenumerando».

Le solde de cette dette d'assainissement est de CHF 143'490'768.-- au 31 décembre 2017 (CHF 283'682'934.-- au 31 décembre 2016). Il a été porté au bilan de la CPI «SIG» dans la catégorie obligations et créances en francs suisses.

Cette baisse importante du solde de la dette d'assainissement s'explique par deux amortissements extraordinaires de CHF 40 millions chacun effectués en cours d'année, en plus du versement de l'annuité prévue.

Hypotheka

En 2017, la Direction et les organes de CAP Prévoyance ont suivi de près les procédures relatives à la Fondation Hypotheka. Ces procédures sont longues et complexes.

Le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via la Fondation Hypotheka a diminué de CHF 8'420'000.-- à CHF 4'750'005.-- suite aux remboursements totaux de CHF 3'669'995.-- effectués en cours d'année.

Cinq prêts sont encore ouverts au 31 décembre 2017.

Pour tenir compte des risques d'évaluation de ces prêts, une correction de valeur a été constituée au bilan sur la base de leur solde nominal. Elle a été maintenue à CHF 2'561'000.-- au 31 décembre 2017, soit 20% du solde nominal des prêts en cours au 31 décembre 2013 (CHF 1'684'000.--) auquel ont été ajoutés les amortissements non reçus, ainsi que la moitié des intérêts qui n'ont pas été perçus depuis le 1^{er} janvier 2014 (CHF 877'000.--).

Prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2017, aucun prêt n'était ouvert.

Prêts divers

Les prêts octroyés aux membres assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en francs suisses. Au 31 décembre 2017, le solde de ces prêts s'élève à CHF 268'001.-- pour la CPI «villes et communes». Il n'y avait aucun prêt en cours pour la CPI «SIG».

7.C/Portefeuilles titres

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2017.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leur agrément, voir tableau «Répartition par gestionnaire des placements mobiliers» à l'appendice 1.

7.D/Placements immobiliers

Les placements immobiliers suisses indirects sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les placements immobiliers étrangers indirects sont aussi portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillés, par immeuble, à l'appendice 2.

7.E/Débiteurs / Actifs transitoires

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 6'021'756.--) et des actifs transitoires (CHF 2'314'587.--).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Impôt anticipé suisse à récupérer	309'750.22	262'078.90	5'095.76	8'039.38	304'654.46	254'039.52
Cotisations à encaisser	5'372'817.10	1'677'937.70	2'186'267.20	1'668'341.35	3'186'549.90	9'596.35
Régies	339'188.48	799'083.64	228'613.03	538'582.37	110'575.45	260'501.27
Total	6'021'755.80	2'739'100.24	2'419'975.99	2'214'963.10	3'601'779.81	524'137.14

Actifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts courus sur obligations	1'592'831.49	11'721'841.11	412'453.11	615'105.48	1'180'378.38	11'106'735.63
Produits à recevoir	603'465.99	1'182'040.89	372'915.34	432'435.88	230'550.65	749'605.01
Charges payées d'avance	118'290.00	380'705.70	79'727.46	256'595.64	38'562.54	124'110.06
Total	2'314'587.48	13'284'587.70	865'095.91	1'304'137.00	1'449'491.57	11'980'450.70

7.F/Pertes sur débiteurs

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement du correctif de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. A fin 2017, son niveau était de CHF 606'064.-- (fin 2016 = CHF 550'423.--), soit une augmentation de CHF 55'641.--.

7.G/Comptes courants en banques (passif)

Il s'agit de découverts temporaires au 31 décembre sur les comptes courants sous mandats de gestion.

Au 31 décembre 2017, des opérations étaient en cours concernant le renouvellement de placements à courte échéance. Les débits dans les comptes concernés étaient intégralement couverts par des montants créditeurs équivalents avec des dates valeurs identiques (4 janvier 2018), et ne faisaient donc pas l'objet d'intérêts débiteurs.

7.H/ Créanciers

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Fournisseurs	495'318.10	1'100'213.67	333'844.40	752'037.01	161'473.70	348'176.66
Régies	494'882.20	41'941.72	333'550.60	28'268.72	161'331.60	13'673.00
Communes	-	-	-	-	-	-
Prestations de prévoyance à payer	12'897'394.61	8'869'044.00	10'003'699.65	7'667'511.20	2'893'694.96	1'201'532.80
Total	13'887'594.91	10'011'199.39	10'671'094.65	8'447'816.93	3'216'500.26	1'563'382.46

7.I/ Passifs transitoires

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Charges à payer	872'708.10	1'266'717.38	638'187.32	927'177.56	234'520.78	339'539.82
Frais de gestion	762'077.84	234'305.33	433'921.33	144'227.64	328'156.51	90'077.69
Produits reçus d'avance	540'099.85	282'342.27	413'667.24	237'524.27	126'432.61	44'818.00
Total	2'174'885.79	1'783'364.98	1'485'775.89	1'308'929.47	689'109.90	474'435.51

7.J/ Provisions non techniques

Le solde de la provision pour entretien des immeubles subventionnés est de CHF 0.-- au 31 décembre 2017 (pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2016).

7.K/ Charges et revenus des immeubles gérés en direct

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé un revenu net de CHF 50'777'119.--, avant déduction des coûts de réparations prélevés sur le compte «Gros Travaux».

Le revenu brut, avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts de réparations prélevés sur le compte «Gros Travaux», était de CHF 53'890'513.--.

7.L/ Autres produits

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, le différentiel entre la TVA encaissée et la TVA reversée, les encaissements liés aux frais de dossiers pour l'accession à la propriété, ainsi que des intérêts versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard.

7.M/ Autres frais

Ce poste comprend la différence entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés.

7.N/Frais généraux et d'administration

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	3'485'832.47	3'352'562.19	2'466'189.37	2'377'049.10	1'019'643.10	975'513.09
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-1'803'269.95	-1'635'273.70	-1'215'403.95	-1'102'174.47	-587'866.00	-533'099.23
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-385'470.55	-367'608.20	-259'807.15	-247'767.93	-125'663.40	-119'840.27
	1'297'091.97	1'349'680.29	990'978.27	1'027'106.70	306'113.70	322'573.59
Frais	1'881'299.69	2'006'040.70	1'278'490.61	1'422'101.14	602'809.08	583'939.56
Honoraires organe de révision	87'220.00	92'828.00	58'786.28	65'258.11	28'433.72	27'569.89
Honoraires expert en prévoyance	205'308.00	136'879.20	138'377.59	104'165.07	66'930.41	32'714.13
Emoluments autorité de surveillance	18'538.36	10'985.55	12'494.85	7'404.26	6'043.51	3'581.29
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-535'685.29	-631'370.67	-361'051.89	-425'543.82	-174'633.40	-205'826.85
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-576'267.65	-600'129.40	-388'404.40	-404'487.22	-187'863.25	-195'642.18
	1'080'413.11	1'015'233.38	738'693.04	768'897.54	341'720.07	246'335.84
Total	2'377'505.08	2'364'913.67	1'729'671.31	1'796'004.24	647'833.77	568'909.43

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité pour leur activité et suivent des formations.

Pour 2017, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 145'055.--.

Les frais d'administration par membre actif et pensionné s'élèvent à CHF 188.23 (CHF 189.39 en 2016).

7.O/Variation des réserves de fluctuation de valeurs

Le résultat net des placements 2017, ainsi que la variation de la valeur financière des immeubles ont été suffisants pour permettre une augmentation des degrés de couverture des CPI au 31 décembre 2017, en prenant en compte la variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Conformément aux dispositions décrites au point 4.A ci-avant, la réserve de fluctuation de valeurs des deux CPI a pu être augmentée des montants suivants:

**CHF 93'395'336.-- :
CPI « villes et communes »
(+164%);**

**CHF 64'673'333.-- :
CPI « SIG » (+33%).**

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE /

Le rapport d'activité 2016, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision, et de l'extrait du procès-verbal du Conseil de Fondation approuvant les comptes 2016 ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASFIP) le 30 juin 2017.

Par courrier du 4 mai 2018, l'ASFIP n'a pas émis de remarques sur le rapport 2016.

Des demandes de l'ASFIP portant sur la rédaction de certaines dispositions réglementaires ont donné lieu à une réponse circonstanciée ou sont encore en travaux.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE /

Capital de fondation

CAP Prévoyance est une Fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services Industriels de Genève, avec un capital propre de CHF 100'000.--.

Procédures judiciaires en cours

CAP Prévoyance participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka pour laquelle une correction de valeur a été constituée au bilan (voir point 7.B).

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2017 relèvent essentiellement du droit du bail, de la prévoyance professionnelle ou du domaine immobilier et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

Liquidation partielle

Néant.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN /

Néant.



CAP PRÉVOYANCE
— **APPENDICES** /



Appendice 1 / (1/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Montants indiqués à la valeur boursière

Consolidé CAP Prévoyance	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	114'914'983.58	-	114'914'983.58
Crédit Suisse	Gestion trésorerie	-	-	-	-
Capacity « gestion liquidités »	Gestion trésorerie	-	-44'220'041.73	196'224'311.73	152'004'270.00
Liquidités et réalisables à court terme		-	70'694'941.85	196'224'311.73	266'919'253.58
Capacity « obligations suisses »	Obligations en CHF	124'470'331.13	-	-	124'470'331.13
Crédit Suisse	Hypothèques	38'561'773.56	6'432.65	-	38'568'206.21
Hypotheka	Hypothèques	1'986'441.41	-	-	1'986'441.41
Dettes d'assainissement SIG	Divers	143'490'768.07	-	-	143'490'768.07
Prêts divers	Divers	268'000.95	-	-	268'000.95
Obligations suisses et créances en CHF		308'777'315.12	6'432.65	-	308'783'747.77
Capacity « obligations étrangères »	Oblig. monde hors Suisse	469'565'305.12	-	-	469'565'305.12
Capacity « obligations étrangères gouvern. »	Oblig. monde hors Suisse gov.	107'495'636.79	-	-	107'495'636.79
Obligations en devises		577'060'941.91	-	-	577'060'941.91
Capacity « actions suisses »	Act. suisses	573'217'313.77	-	-	573'217'313.77
Capacity « actions suisses small & mid caps »	Act. suisses	165'109'389.86	-	-	165'109'389.86
Actions suisses		738'326'703.63	-	-	738'326'703.63
Capacity « actions étrangères »	Act. monde hors Suisse	462'188'790.49	-	-	462'188'790.49
Capacity « actions étrangères rend. abs »	Act. monde hors Suisse rend. ABS	335'329'508.00	-	-	335'329'508.00
Capacity « actions marchés émergents »	Act. marchés émergents	120'502'216.23	-	-	120'502'216.23
Actions étrangères		918'020'514.72	-	-	918'020'514.72
Capacity (gestion diversifiée)	Classes d'actifs diversifiés	179'164'506.30	-	-	179'164'506.30
Euro Private Equity	Private Equity	53'229'134.14	3'290'245.42	11'951'292.94	68'470'672.50
Pictet	Private Equity	36'259'816.84	88'928.02	3'573'880.33	39'922'625.19
Berger Van Berchem	Private Equity	26'718'592.30	757'384.24	-	27'475'976.54
« Renaissance-PME »	Private Equity	3'598'205.47	1'111'007.17	-	4'709'212.64
Edram	Gestion de devises	-	59'960.23	-	59'960.23
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	57'896.69	-	-	57'896.69
Autres placements		299'028'151.74	5'307'525.08	15'525'173.27	319'860'850.09
BCV	Immobilier suisse indirect	56'341'880.66	6'197.40	337'014.40	56'685'092.46
Immobilier suisse indirect		56'341'880.66	6'197.40	337'014.40	56'685'092.46
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	62'547'147.02	-	-	62'547'147.02
Immobilier étranger indirect		62'547'147.02	-	-	62'547'147.02
Total		2'960'102'654.80	76'015'096.98	212'086'499.40	3'248'204'251.18

Appendice 1 / (2/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Montants indiqués à la valeur boursière

CPI « villes et communes »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	121'835'480.78	-	121'835'480.78
Crédit Suisse	Gestion trésorerie	-	-	-	-
Capacity « gestion liquidités »	Gestion trésorerie	-	-51'495'445.35	105'093'489.29	53'598'043.94
Liquidités et réalisables à court terme		-	70'340'035.43	105'093'489.29	175'433'524.72
Capacity « obligations suisses »	Obligations en CHF	124'470'331.13	-	-	124'470'331.13
Crédit Suisse	Hypothèques	25'990'366.20	1'545.79	-	25'991'911.99
Hypotheka	Hypothèques	1'338'861.51	-	-	1'338'861.51
Prêts divers	Divers	268'000.95	-	-	268'000.95
Obligations suisses et créances en CHF		152'067'559.79	1'545.79	-	152'069'105.58
Capacity « obligations étrangères »	Oblig. monde hors Suisse	288'064'706.26	-	-	288'064'706.26
Capacity « obligations étrangères gouvern. »	Oblig. monde hors Suisse gouvern.	66'835'709.51	-	-	66'835'709.51
Obligations en devises		354'900'415.77	-	-	354'900'415.77
Capacity « actions suisses »	Act. suisses	347'844'234.47	-	-	347'844'234.47
Capacity « actions suisses small & mid caps »	Act. suisses	114'762'650.98	-	-	114'762'650.98
Actions suisses		462'606'885.45	-	-	462'606'885.45
Capacity « actions étrangères »	Act. monde hors Suisse	292'145'626.38	-	-	292'145'626.38
Capacity « actions étrangères rend. abs »	Act. monde hors Suisse rend. abs	199'140'893.34	-	-	199'140'893.34
Capacity « actions marchés émergents »	Act. marchés émergents	81'080'031.53	-	-	81'080'031.53
Actions étrangères		572'366'551.25	-	-	572'366'551.25
Capacity (gestion diversifiée)	Classes d'actifs diversifiés	108'957'469.72	-	-	108'957'469.72
Euro Private Equity	Private Equity	35'876'436.41	2'217'625.41	8'055'171.44	46'149'233.26
Pictet	Private Equity	24'439'116.55	59'937.48	2'408'795.34	26'907'849.37
Berger Van Berchem	Private Equity	18'008'331.21	510'476.97	-	18'518'808.18
« Renaissance-PME »	Private Equity	2'425'173.21	748'712.93	-	3'173'886.14
Edram	Gestion de devises	-	40'413.20	-	40'413.20
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	39'022.37	-	-	39'022.37
Autres placements		189'745'549.47	3'577'165.99	10'463'966.78	203'786'682.24
BCV	Immobilier suisse indirect	-	-	-	-
Immobilier suisse indirect		-	-	-	-
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	-	-	-	-
Immobilier étranger indirect		-	-	-	-
Total		1'731'686'961.73	73'918'747.21	115'557'456.07	1'921'163'165.01

Appendice 1 / (3/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Montants indiqués à la valeur boursière

CPI « SIG »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	-	-6'920'497.20	-	-6'920'497.20
Crédit Suisse	Gestion trésorerie	-	-	-	-
Capacity « gestion liquidités »	Gestion trésorerie		7'275'403.62	91'130'822.44	98'406'226.06
Liquidités et réalisables à court terme		-	354'906.42	91'130'822.44	91'485'728.86
Capacity « obligations suisses »	Obligations en CHF	-	-	-	-
Crédit Suisse	Hypothèques	12'571'407.36	4'886.86	-	12'576'294.22
Hypotheka	Hypothèques	647'579.90		-	647'579.90
Dette d'assainissement SIG	Divers	143'490'768.07			143'490'768.07
Prêts divers	Divers	-	-	-	-
Obligations suisses et créances en CHF		156'709'755.33	4'886.86	-	156'714'642.19
Capacity « obligations étrangères »	Oblig. monde hors Suisse	181'500'598.86	-	-	181'500'598.86
Capacity « obligations étrangères gouvern. »	Oblig. monde hors Suisse gouvern.	40'659'927.28	-	-	40'659'927.28
Obligations en devises		222'160'526.14	-	-	222'160'526.14
Capacity « actions suisses »	Act. suisses	225'373'079.30	-	-	225'373'079.30
Capacity « actions suisses small & mid caps »	Act. suisses	50'346'738.88	-	-	50'346'738.88
Actions suisses		275'719'818.18	-	-	275'719'818.18
Capacity « actions étrangères »	Act. monde hors Suisse	170'043'164.11	-	-	170'043'164.11
Capacity « actions étrangères rend. abs »	Act. monde hors Suisse rend. ABS	136'188'614.66	-	-	136'188'614.66
Capacity « actions marchés émergents »	Act. marchés émergents	39'422'184.70	-	-	39'422'184.70
Actions étrangères		345'653'963.47	-	-	345'653'963.47
Capacity (gestion diversifiée)	Classes d'actifs diversifiés	70'207'036.58	-	-	70'207'036.58
Euro Private Equity	Private Equity	17'352'697.73	1'072'620.01	3'896'121.50	22'321'439.24
Pictet	Private Equity	11'820'700.29	28'990.54	1'165'084.99	13'014'775.82
Berger Van Berchem	Private Equity	8'710'261.09	246'907.27	-	8'957'168.36
« Renaissance-PME »	Private Equity	1'173'032.26	362'294.24	-	1'535'326.50
Edram	Gestion de devises	-	19'547.03		19'547.03
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	18'874.32	-	-	18'874.32
Autres placements		109'282'602.27	1'730'359.09	5'061'206.49	116'074'167.85
BCV	Immobilier suisse indirect	56'341'880.66	6'197.40	337'014.40	56'685'092.46
Immobilier suisse indirect		56'341'880.66	6'197.40	337'014.40	56'685'092.46
UBS / AFIAA	Immobilier étranger indirect	62'547'147.02	-	-	62'547'147.02
Immobilier étranger indirect		62'547'147.02	-	-	62'547'147.02
Total		1'228'415'693.07	2'096'349.77	96'529'043.33	1'327'041'086.17

Appendice 1 / (4/4)

LISTE DES GÉRANTS ET AGRÈMENTS

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	Banque Cantonale de Genève		FINMA
	Banque Pictet & Cie SA		FINMA
	Postfinance SA		FINMA
Capacity « placements courts termes »	Pictet Asset Management SA	Direction de fonds	FINMA
Capacity « obligations suisses »	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	UBS AG, Asset Management	Gestion indicielle	FINMA
Hypothèques	Crédit Suisse	Gestion active	CHS-PP
	Hypotheka	Gestion active	ASFIP
Capacity « obligations étrangères »	Candriam Belgium SA	Gestion indicielle	FSMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Fisch Asset Management AG	Gestion active	FINMA
	Fundo SA	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Piguet Galland & Cie SA	Gestion active	FINMA
	Pimco Europe LTD	Gestion active	FCA
Union Bancaire Privée, UBP SA	Gestion active	FINMA	
Capacity « obligations étrangères gouvernementales »	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion indicielle	FINMA
Capacity « actions suisses »	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
Capacity « actions suisses small & mid caps »	Banque Cantonale de Genève	Gestion active	FINMA
	GAM Investment Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA (ex banque Vontobel AG)	Gestion active	FINMA
	VV Vermögensverwaltung AG	Gestion active	FINMA
Capacity « actions étrangères »	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Banque J. Safra-Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Candriam Belgium SA	Gestion active	FSMA
	Capital International Sàrl	Gestion active	FINMA
	Invesco Asset Management Deutschland GmbH	Gestion active	BaFin
	Mesirow Financial Investment Management INC	Gestion active	SEC
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC
Capacity « actions étrangères rend. abs. »	Dynagest SA	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management INC	Gestion active	SEC
	Mirabaud Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
Capacity « actions marchés émergents »	Comgest SA	Gestion active	AMF
	De Pury Pictet Turrettini & Cie	Gestion active	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management INC	Gestion active	SEC
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
	Vontobel Asset Management SA (ex Banque Vontobel AG)	Gestion active	FINMA
Capacity « gestion diversifiée »	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Ethenea Independent Investors (Schweiz) AG	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
Private Equity	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Euro Private Equity	Gestion active	CHS-PP
	Pictet Alternative Advisors	Gestion active	FINMA
	Berger Van Berchem & Cie SA	Gestion active	FINMA
	« Renaissance-PME »	Gestion active	CHS-PP
Hedge funds USD (en liquidation)	Ex EIM	En liquidation	
Immobilier suisse indirect	Banque Cantonale Vaudoise	Gestion active	FINMA
Immobilier étranger indirect	UBS AG, Asset Management	Gestion active	CHS-PP
	AFIAA	Gestion active	CHS-PP

Appendice 2 / (1/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES

Immeubles	Année d'acquisition	Année de construction	Valeur au 01.01.17	Plus-value en 2017	Variation	Valeur au 31.12.2017	État locatif au 31.12.2017	Gros travaux 2017
Jacques-Dalphin 7	1921	1913-1914	5'090'000.00	12'822.00	-1'822.00	5'101'000.00	276'337.00	8'548.00
Pont-Neuf 27	1921	1914	2'469'000.00	-	28'000.00	2'497'000.00	141'088.00	-
Cluse 29-31	1924	1911-1912	5'819'000.00	820.55	-140'820.55	5'679'000.00	346'868.00	547.00
Verte 5-7-9	1924	1913-1914	9'638'000.00	33'041.30	375'958.70	10'047'000.00	636'787.00	19'985.90
Lausanne 111	1924	1913-1914	6'237'000.00	-	64'000.00	6'301'000.00	338'620.00	-
Montchoisy 55	1924	1916-1917	3'306'000.00	754.15	230'245.85	3'537'000.00	251'628.00	502.80
Édouard-Racine 1	1925	1914	3'644'000.00	24'414.00	50'586.00	3'719'000.00	239'178.00	16'276.00
Frontenex 37	1926	1911-1912	4'034'000.00	679.00	61'321.00	4'096'000.00	252'480.00	291.00
Saint-Jean 86	1926	1910-1911	6'442'000.00	26'094.00	-9'094.00	6'459'000.00	372'915.00	17'396.00
Henri-Dunant 15	1927	1905	6'937'000.00	4'524.00	13'476.00	6'955'000.00	356'316.00	3'016.00
Merle-d'Aubigné 5	1927	1916	6'428'000.00	19'530.00	-136'530.00	6'311'000.00	357'872.00	13'020.00
Chêne 13	1928	1906	2'493'000.00	7'230.00	-230.00	2'500'000.00	158'100.00	4'820.00
Candolle 24	1938	1885	6'389'000.00	-	461'000.00	6'850'000.00	345'884.00	-
Aïre 58-60 / Camille-Martin 2	1939	1939	7'636'000.00	25'154.40	193'845.60	7'855'000.00	493'767.00	22'536.25
Théodore-Weber 15-17	1939	1938-1940	10'657'000.00	156'334.00	284'666.00	11'098'000.00	661'258.75	84'566.00
Taconnerie 2	1940	1940	2'369'000.00	-	-24'000.00	2'345'000.00	175'645.00	-
Plainpalais 7	1945	1860	5'768'000.00	1'362.00	232'638.00	6'002'000.00	341'876.00	908.00
Eaux-Vives 14	1945	1928	5'008'000.00	367.55	4'632.45	5'013'000.00	302'772.00	245.05
Corraterie 10 à 14	1946	1834	47'182'000.00	37'696.80	-58'696.80	47'161'000.00	2'085'888.00	36'622.90
Veyrier 15	1948	1934	4'467'000.00	2'452.05	81'547.95	4'551'000.00	287'626.00	1'634.70
Quai du Rhône 2	1949	début XX ^e siècle	6'473'000.00	351.60	139'648.40	6'613'000.00	381'202.50	234.40
Athénée 44	1952	1950	5'846'000.00	68'651.40	176'348.60	6'091'000.00	563'735.00	33'028.60
Frontenex 35	1952	1911-1912	3'182'000.00	66'038.00	30'962.00	3'279'000.00	198'086.00	28'302.00
Pâquis 43-45-47	1954	1952	8'798'099.10	60'517.80	13'383.10	8'872'000.00	586'925.50	40'345.20
Pâquis 47bis	1957	1952	2'559'900.90	-	-143'900.90	2'416'000.00	130'098.00	-
Vidollet 13-15	1956	1950	21'768'000.00	116'316.30	217'683.70	22'102'000.00	1'301'451.25	60'405.05
Franck-Thomas 20-22 / Rosemont 1-3-3a	1956	1955	7'343'000.00	11'805.00	110'195.00	7'465'000.00	655'062.00	7'870.00
Wendt 38-40	1959	1910	5'589'000.00	660.00	31'340.00	5'621'000.00	378'690.00	440.00
Crozet 22 à 28	1960	1960	25'598'000.00	198'721.80	-283'721.80	25'513'000.00	1'558'201.50	209'921.55
Bergalonne 12 / Maraichers 57	1963	début XX ^e siècle	4'845'000.00	-	22'000.00	4'867'000.00	276'654.00	-
Prévost-Martin 55-57 / Pitons 2	1968	1968	7'313'000.00	58'918.50	38'081.50	7'410'000.00	536'073.00	25'456.50
Communes-Réunies 64 à 74	1968	1967-1968	44'393'000.00	900'403.55	-498'403.55	44'795'000.00	3'258'419.50	598'731.55

Appendice 2 / (2/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES

Immeubles	Année d'acquisition	Année de construction	Valeur au 01.01.17	Plus-value en 2017	Variation	Valeur au 31.12.2017	État locatif au 31.12.2017	Gros travaux 2017
Stade 9 à 15	1970	1969	11'175'000.00	36'921.00	208'079.00	11'420'000.00	637'762.50	24'614.00
Meyrin 12-12a-12b	1970	1964	19'282'000.00	44'450.30	1'037'549.70	20'364'000.00	1'171'884.00	19'251.05
Édouard-Racine 12 / Schaub 29	1970	1956	9'108'000.00	85'421.00	-79'421.00	9'114'000.00	534'282.00	36'609.00
Deux-Communes 4-6	1971	1971-1972	17'374'000.00	51'769.20	333'230.80	17'759'000.00	1'055'544.50	35'179.50
Saint-Julien 22-24	1971	1971-1973	10'071'000.00	78'599.90	-31'599.90	10'118'000.00	715'221.50	37'386.45
Pontets 3	1972	1971	17'567'000.00	56'478.35	-230'478.35	17'393'000.00	1'157'996.00	37'652.25
Pontets 3bis	1992	1971	17'333'000.00	100'189.25	251'810.75	17'685'000.00	1'184'089.50	66'792.85
Pois-de-la-Chapelle 13	1975	1973-1975	31'641'000.00	97'355.05	92'644.95	31'831'000.00	2'019'186.50	74'253.40
Môle 38-38b-40	1978	1964	16'735'998.00	15'693.80	217'308.20	16'969'000.00	1'051'188.30	10'462.55
Clochettes 16-18	1979	1978	23'266'000.00	63'611.45	623'388.55	23'953'000.00	1'450'988.00	42'407.65
Tour-de-Champel 1	1979	1979	9'096'000.00	9'730.20	-202'730.20	8'903'000.00	562'681.50	6'486.80
Frontenex 34	1980	1968	15'904'000.00	336'739.45	449'260.55	16'690'000.00	1'121'260.50	221'226.45
Gutenberg 2	1983	1965-1970	8'799'000.00	5'103.00	188'897.00	8'993'000.00	562'324.00	3'402.00
Artisans 2	1983	1982	9'485'000.00	29'245.20	14'754.80	9'529'000.00	626'045.00	19'496.80
Filature 19-21	1983	1982	8'339'000.00	36'674.20	-674.20	8'375'000.00	457'872.00	10'922.80
Armes 12 à 16	1983	1982	18'685'000.00	35'742.00	37'258.00	18'758'000.00	1'021'974.00	23'828.00
Micheli-du-Crest 14	1983	1983	5'487'000.00	2'310.00	76'690.00	5'566'000.00	345'273.50	1'540.00
Hugo-de-Senger 8	1984	1979-1980	1'200'000.00	66'244.65	-39'244.65	1'227'000.00	92'500.00	48'167.45
Ami-Argand 9-11	1984	1978-1979	13'449'000.00	54'061.00	362'939.00	13'866'000.00	792'156.00	25'968.50
Bachet 8 à 12	1985	1984	32'667'000.00	7'980.00	37'020.00	32'712'000.00	1'831'513.00	5'320.00
Chabrey 11 à 15	1985	1985	17'593'000.00	92'518.25	-353'518.25	17'332'000.00	1'109'906.00	86'362.15
Frontenex 126	1985	1985	4'958'000.00	96'696.65	-45'696.65	5'009'000.00	323'964.00	64'464.40
Clochettes 6	1986	1985-1986	11'418'000.00	-	-153'000.00	11'265'000.00	640'116.00	-
Fontenette 25	1987	1987	5'665'000.00	220.55	-109'220.55	5'556'000.00	344'028.00	147.00
Terrassière 45 à 51	1987	1981	19'401'000.00	21'022.70	103'977.30	19'526'000.00	1'219'248.00	15'815.15
Fontaine 6-8 / Pont-de-Ville 22-24	1988	1985	24'160'000.00	44'271.75	126'728.25	24'331'000.00	1'707'209.30	52'860.50
Vieux-Marché 4	1986	1986-1988	8'551'000.00	-	85'000.00	8'636'000.00	542'249.00	-
Adrien-Jeandin 29 à 37	1989	1989	25'284'000.00	47'905.05	-52'905.05	25'279'000.00	1'693'436.00	20'270.05
Quartier-Neuf 12-14	1990	1968	2'577'000.00	-	15'000.00	2'592'000.00	182'340.00	-
Genève 134-136	1991	1990-1991	11'438'000.00	24'318.00	45'682.00	11'508'000.00	689'538.50	16'212.00
Bugnons 2	1991	1973	7'881'000.00	2'442.00	82'558.00	7'966'000.00	457'264.50	1'628.00
Europe 55-57	1992	1991-1992	16'218'000.00	15'402.00	-146'402.00	16'087'000.00	1'077'674.50	10'268.00

Appendice 2 / (3/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES

Immeubles	Année d'acquisition	Année de construction	Valeur au 01.01.17	Plus-value en 2017	Variation	Valeur au 31.12.2017	État locatif au 31.12.2017	Gros travaux 2017
Europe 59-61	1992	1991-1992	14'528'000.00	19'131.00	53'869.00	14'601'000.00	993'677.00	12'754.00
Pré-Gentil 72 à 74b	1992	1992	14'141'000.00	3'405.50	-81'405.50	14'063'000.00	813'822.00	1'459.50
Merley 10	1993	1978	5'992'000.00	-	-22'000.00	5'970'000.00	318'627.00	-
Bernex 382	1993	1978	4'107'000.00	-	1'000.00	4'108'000.00	226'206.00	-
Délices 2-4-4b	1993	1953-1955	29'297'000.00	36'518.00	-120'518.00	29'213'000.00	1'548'920.00	23'140.00
Champ-Claude 3-3a-3b	1993	1993-1994	13'474'000.00	25'584.00	101'416.00	13'601'000.00	815'475.50	17'056.00
Gradelle 22 - 40	1994	1963	67'573'000.00	106'895.50	-720'895.50	66'959'000.00	4'024'391.50	61'683.50
Clair-Matin 36 à 40	1993	1993-1994	18'337'000.00	-	492'000.00	18'829'000.00	1'088'696.00	-
Clair-Matin 22 - 24	1994	1994-1995	8'919'000.00	10'428.00	19'572.00	8'949'000.00	615'924.00	6'952.00
Peney 61-63	1993	1994-1995	8'858'000.00	306.85	-32'306.85	8'826'000.00	550'879.50	204.55
Gilbert Trolliet 2 à 8	1993	1994-1995	25'050'000.00	14'007.35	1'111'992.65	26'176'000.00	1'517'452.50	9'338.25
Villard 2 à 4b	1994	1994-1996	19'816'000.00	1'265.40	-24'265.40	19'793'000.00	1'241'102.50	843.60
Saint-Georges 79 à 87	1995	1995-1997	36'887'000.00	-	-218'000.00	36'669'000.00	2'502'335.00	-
Fayards 268-270	1994	1994-1996	16'646'000.00	2'190.00	-935'190.00	15'713'000.00	1'012'484.00	2'190.00
Europe 13-15-17	1994	1994-1997	21'951'000.00	-	-800'000.00	21'151'000.00	1'559'340.00	-
Le Corbusier 13b	1996	1996-1997	7'105'000.00	-	5'000.00	7'110'000.00	451'956.00	-
Ami-Argand 23-25	1998	1999-2000	13'012'000.00	-	12'000.00	13'024'000.00	781'428.00	-
Avallons 56-58-60	1995	1994-1996	9'660'000.00	-	-399'000.00	9'261'000.00	581'476.00	-
Centre commercial (1/6)	1995	1995-1998	19'822'000.00	35'664.55	-414'664.55	19'443'000.00	1'161'715.80	23'776.35
Lyon 97 (bureaux Charmilles)	1995	1995-1998	20'084'000.00	-	-1'114'000.00	18'970'000.00	1'233'890.50	-
Lyon 111	1995	1995-2002	14'461'000.00	-60'165.95	48'165.95	14'449'000.00	994'769.00	-40'110.65
Lyon 93	1999	1995-1998	15'380'000.00	-	-1'030'000.00	14'350'000.00	935'388.50	-
Salomon-Penay 33-35	1999	1990	5'124'000.00	4'690.00	-4'690.00	5'124'000.00	338'472.00	4'690.00
Gué 65 à 65d	2000	1999-2000	13'709'000.00	-	311'000.00	14'020'000.00	908'712.00	-
Hermance 6-8	2003	2002-2003	6'470'000.00	-	-40'000.00	6'430'000.00	315'192.00	-
Roche 2-2bis	2003	env. 1915	13'468'000.00	370'713.90	1'286.10	13'840'000.00	789'832.50	131'604.40
Montfleury 27-29	2007	2005-2007	16'085'000.00	-	6'000.00	16'091'000.00	848'370.00	-
Marie-Brechbuhl 2b-2c	2009	2007-2008	18'450'000.00	-	-291'000.00	18'159'000.00	879'210.00	-
Camille-Martin 2a-2b	2016	2016	9'378'000.00	-	284'000.00	9'662'000.00	495'900.00	-
Total			1'235'312'998.00	3'965'409.80	708'592.20	1'239'987'000.00	76'171'864.90	2'510'226.70

Appendice 3 /

LISTE DES RÉGIES AU 31 DÉCEMBRE 2017

BROLLIET SA

BRUN Édouard & Cie SA

BURGER Rodolphe SA

COMPTOIR IMMOBILIER SA

DAUDIN & CIE SA

M3 REAL ESTATE SA

NAEF IMMOBILIER GENÈVE SA

PILET & RENAUD SA

RÉGIE DU RHÔNE SA

ROSSET & CIE

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE

TOURNIER Bertrand



CAP PRÉVOYANCE
— **ATTESTATIONS
DE L'EXPERT
EN PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE
ET RAPPORT DE
L'ORGANE
DE RÉVISION /**

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

CAP - CPI Villes et Communes

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la CPI relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 84.6 %, un degré de couverture global de 80.0 % et un degré de couverture des actifs de 61.3 %, la CPI respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- Les provisions techniques constituées à fin 2017 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Nous recommandons néanmoins d'abaisser formellement le taux d'intérêt technique au niveau du taux recommandé de 2.5 %. Ce taux nous paraît adéquat compte tenu de la structure de la Caisse et de la performance attendue de la nouvelle allocation stratégique ; il dépasse toutefois de plus d'un quart de point le taux de référence publié par la CSEP de 2.0 % à fin 2017.
- L'équilibre financier structurel de la Caisse est assuré à court terme compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur. Une étude projective devra toutefois être réalisée, afin de vérifier si le financement actuel est structurellement suffisant à long terme en vertu du taux d'intérêt technique recommandé.

BERNARD ROMANENS

Directeur adjoint
Expert agréé LPP

SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

Genève, le 14 mai 2018



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

CAP - CPI Services industriels de Genève

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la CPI relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 118.0 %, la CPI est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les provisions techniques constituées à fin 2017 sont conformes aux exigences réglementaires.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Nous recommandons néanmoins d'abaisser formellement le taux d'intérêt technique au niveau du taux recommandé de 2.5 %. Ce taux nous paraît adéquat compte tenu de la structure de la Caisse et de la performance attendue de la nouvelle allocation stratégique ; il dépasse toutefois de plus d'un quart de point le taux de référence publié par la CSEP de 2.0 % à fin 2017.
- L'équilibre financier structurel de la Caisse est assuré à court terme compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur. Une étude projective devra toutefois être réalisée, afin de vérifier si le financement actuel est structurellement suffisant à long terme en vertu du taux d'intérêt technique recommandé.

BERNARD ROMANENS

Directeur adjoint
Expert agréé LPP

Genève, le 14 mai 2018

SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Actuaire ASA

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Corraterie 26
CH-1211 Genève 11

Téléphone +41 (0)22 311 36 44
Téléfax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
**CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public
de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève
et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres
employeurs affiliés conventionnellement
Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017. Nous précisons que les comptes de l'exercice précédent ont été audités par un autre réviseur.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons également vérifié la correcte ségrégation du patrimoine et des résultats entre les deux Caisses de Prévoyance Internes.

Les comptes annuels de la Caisse de Prévoyance Interne « Ville de Genève et communes » présentent un excédent de passif de CHF 495.4 millions et un degré de couverture de 84.65 % calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68 % défini dans le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance et à l'objectif statutaire de 80 %.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 18 juin 2018

BfB Société Fiduciaire
Bourquin Frères et Béran SA

Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jean Triboulet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

CAP PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10 – F 022 338 10 01

info@cap-prevoyance.ch

www.cap-prevoyance.ch



CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse [**info@cap-prevoyance.ch**](mailto:info@cap-prevoyance.ch).

Enfin, le site internet [**www.cap-prevoyance.ch**](http://www.cap-prevoyance.ch) fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

CAP/// PRÉVOYANCE